Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 chaaben 1440
26 avril 2019

N° 49

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1906**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1914**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1919**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1921**
Avis aux créanciers..... **1928**
Convocations
Sociétés anonymes **1930**
Sociétés à responsabilité limitée **1933**
Divers
Avis au public..... **1933**
Rectificatifs **1935**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Sud Bitume - S.A

Au capital de 726.000 dinars

MF : 447368 K/A/M/000

Siége social : Imm. Setcar Route de Sousse Km 13 Ezzahra Ben Arous

Matricule CNSS : 142803-19

En vertu du PV de l'AGO réunie le 29/6/2018 et enregistré à la recette des finances de Boumhel le 22/3/2019 sous le n°19700741 quittance n°M018000, il a été décidé :

- D'approuver les états financiers de l'exercice 2017.

- De renouveler les mandats des administrateurs

- De nommer la société Audasco en qualité de commissaire aux comptes.

Les dits mandats se termineront avec l'approbation des comptes de l'exercice 2020.

Un exemplaire du-dit PV a été déposé auprès du registre national des entreprises de Tunis le 26/3/2019 sous le n°201914834.

2019T00676SANB2

Nomination du Directeur Général et Définition de ses pouvoirs

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition

de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au Capital de 1 008880 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah -Tunis

N° d'affiliation à la CNSS 036730-64

suivant procès verbal du conseil d'administration, en date du 11 avril 2019 enregistré à la recette des finances La Charguia le 12 avril 2019 sous le n°19802114 quittance n°045334 dont deux copies ont été déposées au centre national du registre des entreprises de Tunis le 16/4/2019 Dossier n°201918279 il a été décidé la nomination de :

- M. Mohamed ouertatani directeur général de la société pour une durée de trois ans avec les pouvoirs les plus étendus.

2019T00683SANB2

Clôture de la liquidation

De la Société immobilière de Tunisie

(Société en liquidation)

Matricule fiscal 2046 Z

Registre de commerce : B19241199

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 22 novembre 2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 7/12/2018, quittance n° 9481, enregistrement n° 18707721, dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de 1ère instance de Tunis le 7/12/2018.

Le liquidateur annonce La clôture de la liquidation.

2019T00688SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

AFRIQUE EMBALLAGE SA

RC : B124611997

MF : 035998W/A/M/000

Société anonyme au capital de 6 140 000 D.

Siège social : Zone Industrielle de Mohammedia - Route de Khélidia - Ben Arous.

Matricule fiscal : 35998W/A/M/000.

Registre de Commerce : B124611997,

En exécution du PV de l'assemblée générale extraordinaire, réunie le 10 décembre 2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau Tunis, le 11/12/2018 sous quittance n°9450 et enregistrement n°18507765, qui a autorisé et a donné d'ores et déjà tous pouvoirs au conseil d'administration pour porter le capital de 4 800 000 dinars à 6 140 000 dinars

Le conseil a fait appel à la souscription à une augmentation de capital d' un million trois cent quarante mille dinars (1 340 000 d) par la création de 268 000 actions nouvelles de 5 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer au quart soit trois cent trente cinq mille dinars (335 000 d) pour le porter de quatre millions huit cent mille dinars (4 800 000 d) à six millions cent quarante mille dinars (6 140 000 d), selon PV du CA en date de 12/12/2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau Tunis, le 20/12/2018, sous le n° enregistrement 18807977, quittance n° M09724.

Il a été réalisé une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de 1 340 000 Dinars moyennant la création et l'émission de 268 000 actions nouvelles d'une valeur nominale 5 D l'action, a été libéré au quart à la souscription, soit 335 000 D. Le capital social est porté ainsi de 4 800 000 D à 6 140 000 d et les statuts ont été modifiés en conséquence, mise à jour et enregistrés à la recette des finances des actes des sociétés, le 21/12/2018 sous quittance n° 9731 et enregistrement n° 18807983.

Deux copies du PV de l'AGE, du 10/12/2018, enregistrées à la recette des finances le 11/12/2018 sous le N°18507765, quittance N°9450, du PV du conseil d'administration, concernant une augmentation du capital en date de 12/12/2018, enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau Tunis, le 20/12/2018, sous le n° d'enregistrement 18807977, quittance n° M09724 et des statuts mis à jour et

enregistrés à la recette des finances des actes des sociétés, le 21/12/2018 sous quittance n° 9731 et enregistrement n° 18807983 ont été déposés au centre national du registre des entreprises registre national des entreprises - Ben Arous - sous le n° 201916060 du 2/4/2019.

2019R01153SANB2

Renouvellement de mandat du président directeur général

Société la griffe internationale

S A Au Capital De 100.000 Dinars

Siège social zone industrielle borj cedria Ben Arous

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 Juillet 2018 enregistré à la recette des finances hammam chatt, le 4 Mars 2019 sous le numéro 19800338 et suivant quittance numéro M 008117 il a été décidé de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration messieurs:

- Slaheddine Ktari

- Lotfi CHAGHAL

Amel Ktari née Chaghal

Pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

De même, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Frikha pour la même période de trois ans.

Suivant procès verbal du conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire citée ci-dessus, et enregistré le 29 Novembre 2018 sous le numéro 18801878 et suivant quittance numéro M033535, les membres du conseil d'administration ont décidé la reconduction de Monsieur Slaheddine Ktari dans sa fonction de président directeur général de la société pour la même période de son mandat d'administrateur et lui a confié les même pouvoirs qui lui ont été délégués initialement.

Un exemplaire original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 05 avril 2019 sous le N°201916640.

2019R01154SANB2

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME

Société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars, dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis.

Matricule fiscal N° 0908910/A/P/M/000

RC N° B2410202005

N° d'Affiliation CNSS 340903-45

Suivant procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 avril 2019, enregistré à la Recette des Finances «Nelson Mandela », le 18 avril 2019, Quittance n035991, n° d'enregistrement 19801091, dont deux copies ont été déposées au Registre national des Entreprises le 22 avril 2019, sous le n°201919444, il a été décidé et approuvé, à l'unanimité des voix ce qui suit :

1. L'assemblée Générale Extraordinaire, en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et connaissance prise :

- des dispositions de l'article 7 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015,

- de la loi des finances pour l'année 2019, et notamment son article 27, relatif à la création de la Banque des régions,

- du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,

la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

2. L'assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises à l'effet d'accomplir les formalités d'enregistrement et de publicité requises ainsi que toute autre formalité règlementaire nécessaire.

2019R01159SANB2

Résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

d'Internationale Obligataire Sicav du 04 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société, et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établit conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales prend acte et approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le dit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter et de répartir les sommes distribuables de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation 2.486.592,235 TND

Régularisation du résultat d'exploitation 123.741,684 TND

Sommes distribuables de l'exercice 2018 : 2.610.333,919 TND

Sommes distribuables des exercices antérieurs 68,707 TND

Total des sommes distribuables 2.610.402,626 TND

Dividendes 2.610.044,904 TND

Report à nouveau 357,722 TND

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2018 à 5,496 dinars par action et d'affecter le reliquat, soit 357,722 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au 16/04/2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants, arrivant à échéance avec la présente Assemblée :

-Madame Moufida Hamza-Administrateur- 1 poste

-Madame Salma Bouaziz-Administrateur – 1 poste

-L'Union Internationale de Banques – Administrateur – 2 postes

-Les Grands Moulins de Nabeul – Administrateur – 1 poste

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la perte de la qualité du représentant permanent de l'UIB par Monsieur Eric LESAGE et de son remplacement par Monsieur Walid Ben Badr.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1 200 dinars brut par an et par poste d'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

2019R01172SANB2

Distribution des fonds de liquidation

Tunisacier - SA

Société en cours de liquidation

Au capital social : 7.000.000 dinars

Siége social : parc d'activités économiques, 7000 Bizerte

Matricule Fiscal : 533198/T/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales et au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 Mars 2019 enregistré le 18 avril 2019 à la recette d'enregistrement des actes des sociétés 1er Bureau - Tunis, enregistrement n°19802353, quittance n°3047, le liquidateur de la société Tunisacier SA a l'honneur de publier la décision de distribution, qui sera effectuée, après paiement des frais d'enregistrement et de publication des fonds disponibles au titre de la liquidation couvrant ainsi 22.57% du montant des créances inscrites par les créanciers suivants :

Socotu Biz. Parc d'activité économique de Bizerte, Assurance Comar, Mj Elastomeres Et Ilva Spa.

Les créanciers de la société Tunisacier SA ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société Tunisacier SA à l'adresse suivante : 34. Place du 14 Janvier 2011, 1er étage, Tunis - 1001.

2019401754SANB2

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

«RANDA »

Société anonyme au capital social : 38.900.000 Tnd

Siége social : Zone Industrielle, Bir Kassaa

Identifiant unique : 000 5885 W

Notice

Émission d'obligations convertibles en actions réservée a FCPR

Amen capital 3 et a FCPR Africamen

Décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2019

Établie conformément aux articles 164 et 329 du code des sociétés commerciales

Conformément aux dispositions des articles 164 et 329 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les bases de conversion, L'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2019 a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions à FCPR AMEN Capital 3 et à FCPR Africamen.

Société Emettrice : Société Les Industries Alimentaires «RANDA » société anonyme de droit tunisien dont le capital social est de trente-huit millions neuf cent mille dinars Tunisiens (38.900.000 TND) dont le siège social est situé Zone Industrielle, Bir Kassaa, ayant pour identifiant unique le numéro 000 5885W.

Montant de l'emprunt obligataire : quatre millions de dinars Tunisiens (4.000.000 TND) réservé à hauteur d'un million quatre cent cinquante mille Dinars Tunisiens (1.450.000 TND) FCPR AMEN CAPITAL 3 et à hauteur de deux millions cinq cent cinquante mille dinars Tunisiens (2.550.000 TND) à FCPR AFRICAMEN.

Objet Social : fabrication de pâte alimentaire.

Durée : 99 ans.

Dépôt de Procès-verbal: deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 mars 2019 ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 12 avril 2019 sous le numéro 201917907 et dont un extrait a été publié au JORT et dans deux quotidiens.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : quatre cent mille (400.000) obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de dix dinars Tunisiens (10 TND) chacune totalisant un montant global de quatre millions de dinars Tunisiens (4.000.000 TND).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des Obligations : les obligations seront nominatives.La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Cessibilité des obligations convertibles en actions : librement cessibles

Période de souscription : La souscription des obligations objet de l'émission d'obligations pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de trente jours pour être clôturé par anticipation des souscriptions de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Taux d'intérêt : 5% par an, payable annuellement, à terme échu, en numéraire. Durée de l'emprunt : A défaut de notification de conversion dans les conditions ci-après prévues, les obligations convertibles en actions seront remboursées par la société le 30 juin 2024.

Période de conversion : à tout moment à compter de la date de clôture de souscription et jusqu'à 90 jours avant le 30 juin 2024.

Actions à émettre en conversion des obligations : Les obligations seront convertibles en Actions nouvelles de la société. La parité de conversion des obligations sera de dix dinars Tunisiens (10 TND).

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : actions ordinaires.

Jouissance des actions nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles en actions : Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1 janvier de l'année qui suit celle de la conversion, Pour l'exercice social au cours duquel la conversion des Obligations en actions nouvelles intervient, le Souscripteur pourra à sa seule discrétion choisir de recevoir le paiement des intérêts pour l'intégralité de l'exercice social ou les dividendes liés aux résultats réalisés durant ledit exercice social. Pour lever toute ambiguïté, le Souscripteur ne pourra pas percevoir à la fois des dividendes et des intérêts relatifs à la même période.

Exigibilité anticipée: En cas de survenance de l'un des cas de défaut listés ci-après, l'Obligataire pourra - à tout moment - notifier à la Société l'exigibilité immédiate des sommes dues au titre des obligations convertibles en actions en principal et intérêts. La Société devra procéder au paiement desdites sommes dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de notification de l'exigibilité anticipée. Chacun des événements figurant ci-après constitue un cas de défaut :

- La Société est et reste défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due au titre des obligations convertibles en actions en principal, intérêts, commissions, frais ou accessoires pendant un délai de soixante (60) jours à compter de sa date d'exigibilité initiale ; ou

- Le non-respect par la Société de l'un de ses engagements au titre de l'émission d'Obligations Convertibles en Actions dans la mesure où il n'a pas été remédié à ce non-respect, en ce qui concerne les engagements auxquels il peut être remédié, à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réception par la Société d'une notification de l'Obligataire.

- Ouverture à l'encontre de la Société d'une quelconque procédure collective dont notamment (a) une liquidation anticipée de la Société, qu'elle soit amiable ou judiciaire ou (b) l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société ou (c) une dissolution, une cessation d'activité ou une cession totale de la Société et ce, sans préjudice des dispositions impératives de la loi 2016-36 relative aux procédures collectives.

Conditions particulières : des intérêts de retard additionnels de 2% l'an en cas de défaut de paiement par la société.

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant de la Société.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société.

Produit brut et produit net de l'émission, avec indication de la rémunération de l'intermédiaire et des frais d'émission le cas échéant : Non applicable.

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société. Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de FCPR AMEN CAPITAL 3 et FCPR AFRICAMEN. L'émission d'obligations convertibles en actions sera donc réservée à la société FCPR AMEN CAPITAL 3 et FCPR AFRICAMEN.

But de l'émission : à financer le besoin de la Société en fond de roulement nécessaire pour le développement des exportations de pâtes et couscous.

Marché des titres : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisiens ou étrangers.

Garantie : Les OCA ne sont assorties d'aucune garantie, elles constitueront des engagements non assortis de garantie de la part de l'émetteur et viendront au même rang que les dettes et engagements chirographaires de l'émetteur.

Apport en nature: Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des obligataires et d'exercice da droit de vote : Les titulaires d'obligations peuvent seuls assister à l'assemblée générale des obligataires sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dument habilité à cet effet Répartition du résultat constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'assemblée générale des obligataires et lien de réunion : La convocation de l'assemblée générale des obligataires a eu lieu conformément aux dispositions des articles 355 et suivants du code des sociétés commerciales, la réunion de l'assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2019401756SANB2

SOCIETE AVICOLE EL BARAKA

Société anonyme au capital de 11 000 000 Dt

Siège social : Km 4 Route Ain Tbornok Grombalia Nabeul

MF : 1096461K/N/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société AVICOLE EL BARAKA en date du 13 Avril 2019 enregistre à la recette des finances Avenue de la paix Grombalia le 17 avril 2019 sous le n° 19701083 quittance n° MO35849 , il a été décidé de nommer les membres du conseil d'Administration :

- Mr Mustapha Trabelsi
- Mr Ahmed Trabelsi
- Mr Hatem Ben Ahmed Trabelsi
- Mr Hichem Trabelsi

Suivant le procès-verbal du conseil d'administration de la société Avicole EL BARAKA en date du 13 avril 2019 enregistré à la recette des finances rue de la paix Grombalia le 17 Avril 2019 sous le n° 19701084 quittance n° M035851 Il a été décidé de nommer Monsieur Mustapha Trabelsi président de conseil d'administration de la société et Monsieur Hichem Trabelsi et Hatem Ben Ahmed Trabelsi en tant que directeurs généraux de la société pour la durée de leurs inandats d'administrateurs.

2019401772SANB2

LEVEL4 SA

Société Anonyme au Capital Social de 15.000.000 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle d'Enfidha 2, Sousse, 4030 Tunisie

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Et l'Assemblée Générale Extraordinaire

Lundi 13 Mai 2019

Messieurs les actionnaires de la société LEVEL4 SA sont invités à l'Assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront lundi le 13 Mai 2019 respectivement à 10 heures et à 11 heures, et ce aux locaux de la société sis au 42, Rue Platon, Zone Administrative Kheireddine, 2015 Le Kram, Tunis, en vue de délibérer sur les ordres du jour suivants :

I. Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;

2- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017;

3- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

4- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales

5- Affectation du résultat de l'exercice 2017

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2017

7- Attribution des jetons de présence pour les administrateurs et fixation de leur montant;

8- Approbation de la nomination du président du conseil d'administration et du directeur général

9- Réduction du nombre des administrateurs dans le conseil d'administration.

10- Questions diverses ;

11- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

II. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1- Transfert du siège social;

2- Modification de l'article 4 des Statuts ;

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'empêchement veuillez vous faire représenter conformément à la réglementation en vigueur.

Tous les documents afférents à ces deux assemblées, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société sus-indiqué.

2019401775SANB2

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

« T.E.C.I. »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 9 000 000 DT

Centre Urbain Nord Lotissement AFH - TUNIS

Registre de Commerce : B1121271997

Matricule Fiscal : 014085 W/A/M/000

Suivant PV. de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de TECI du 18 décembre 2018 enregistré à la Recette des Finances Charguia Tunis, le 21 décembre 2018 sous le n° 18707366, quittance n° M095158 le mandat du Commissariat aux Comptes de la Société d'Expertise Comptable «CEGAUDIT», société à responsabilité limitée, inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie a été renouvelé pour les Exercices 2018-2019 et 2020.

2019401782SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société ROYAL S.A.R.L

Capital social : 5.000 DT

4 Avenue Ennakhil Cité Ezzouhour Tunis

MF : 1037859 B/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/4/2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis sous le numéro 19501156 quittance numéro M040179 du 15/4/2019 et le contrat de cession des parts sociales du 15/4/2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis sous le numéro 19101155 quittance numéro M040171, l'associé unique a approuvé d'affecter 250 parts de la société et changer les statuts juridiques de la société d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à une société à responsabilité limitée et designer Monsieur Hamza Ali Gérant de la société.

Dont deux copies de procès verbal et contrat de cession des parts sociales ont été déposées au Registre National des Entreprises en date de 19/4/2019.

2019T00677SRLB2

Transfert du siège social de la société

Société CODUPAL TUNISIE

Société à responsabilité limitée au capital social de 10.000 dt

Siége social : KM1.5-Route de Béni khalled 8030 Grombelia

Matricule fiscal : 615154 /K

RC B150731998

Suivant procès-verbal de la décision du gérant, changement du siège social du 21decembre 2018, enregistré à la recette des finances Beni khalled le 21 decembre 2018 sous le numéro 18801511, quittance numéro M036044, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Grombelia le 29 janvier 2019 sous le numéro D24517398, il a été décidé de transférer le siège social de la société de l'adresse sise au KM1.5-Route de Béni khalled 8030 Grombelia au route de Korba, 8021 Beni Khalled, «local 1» Nabeul-Tunisie et de modifier en conséquence, l'article 4 des statuts de la société.

2019T00686SRLB2

Dissolution

De la société AIN production

عين للانتاج

Capital social : 10 000 dinars

Siège social rue Ahmed Rami Ariana

Registre de commerce : B2455062004

ME : 90071/H/A/M/000

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/3/2019 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 3 avril 2019 sous le numéro 19501481 quittance numéro M046379 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du centre du registre national des entreprises de Tunis en date du 8 avril 2019 Sous le n°201916998.

Les associés ont décidé la dissolution de la société AIN Production et la nomination de Mr Faycal Manai en tant que liquidateur. A cet effet les créanciers probables de la société sont invités à déclarer leurs créances et produire les justifications dans un délai de vingt et un jours à partir de la parution du présent avis auprès du liquidateur au 16 rue des pharaons La Marsa.

2019T00690SRLB2

Société SIMEF Electric -Sarl

17 Rue de la Teinturerie

Z.I Sidi Rezig - 2033 Mégrine

T.V.A : 873605D/A/M/000

CNSS : 163149-92

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 Mars 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 26 mars 2019 sous le n°19701252, dont une copie a été déposée auprès du registre national des entreprises le 22 Avril 2019 sous le n° 201919368, il a été décidé :

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2018

- Approbation des états financiers de l'exercice de 2018

- Quitus entier et sans réserves au gérant pour sa gestion de l'exercice 2018

- Répartition du résultat de l'exercice 2018

- Approbation des conventions réglementées

- Nomination de M.Anis Wahabi aux fonctions de commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021

2019R01156SRLB2

Société SECURITE PRO-SERVICES SPS SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 210.000 dinars

Siège social : 44, Rue Slimane El Hariri 2045 l'Aouina

M.F.:1059206M/A/M/000

N° CNSS : 269607-44

Suivant PV de l'AGEO en date du 18/2/2019 enregistré à la recette des finances la goulette enregistrement 19701355 quittance 22863 en date du 7/3/2019 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Tunis en date du 11/3/2019 les associés ont décidé : (n°25)

- D'accepter la démission de monsieur Rocchi Gabriel de ses fonctions en qualité de co-gérant de la société,

- De nommer Monsieur Mathlouthi Imed gérant de la Société pour un mandat de cinq ans renouvelables par tacite reconduction.

2019R01157SRLB2

Société North Africa Asia Trading Company

«NAATCO»

SARL au capital 20 000 dinars

23 Rue Salem Harzallah - 3000 Sfax

Identifiant unique : 1320196SAM

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 Décembre 2018 enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés de Sfax à la date du 07 Janvier 2019 quittance n° M000080 enregistrement n°19700077, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance de Sfax en date du 25 Février 2019 sous le numéro 20199533 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport de liquidateur.

- Approbation des états financiers liquidatifs.

- Quitus au liquidateur.

- Approbation de la clôture des travaux de liquidation et résiliation du contrat de domiciliation du siège social.

2019X00600SRLB2

Société La PROFESSIONNELLE DE DISTRIBUTION

SARL au Capital de 51 000 Dinars

Siège social : Route Ejdidi, Manaret El Hammamet

MF : 0823577/Q/P/M/000

RC : B14352003

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 13/07/2018 enregistré à la recette des finances de Hammamet sous le n°18805652 , quittance n° M 136514, dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de grombalia le 29/1/2019 sous le n° D744003, Il a été décidé ce qui suit:

- Approbation des états financiers et affectation de résultat des exercices 2016 et 2017.

- Nomination Faouzi Gharbi Tarchouna commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020

- Quitus au gérant au titre de l'exercice 2017 et Fixation de sa rémunération.

2019N00373SRLB2

Société CAP DISTRIBUTION

SARL, au Capital de 20 000 Dinars

Siège social : Route Sidi Ejdidi, Sidi Hammed El Hammamet

MF : 1503387N/A/M/000

RC : B0775852017

Suivant un PV de l'assemblée générale ordinaire du 21 Juillet 2018 enregistré à la recette des finances de Hammamet sous le n°18805651, quittance n° M 136506 dont deux originaux ont été déposés au greffe du tribunal de Grombalia le 29/1/2019 sous le N° D071022017, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers et affectation de résultat de l'exercice 2017

- Nomination de Faouzi Gharbi Tarchouna commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020

- Quitus au gérant au titre de l'exercice 2017 et Fixation de sa rémunération.

2019N00374SRLB2

Dissolution et liquidation

d'une société à responsabilité limitée

Société Maghreb emballage

Société à responsabilité limitée

Capital : 170.000,000 dinars

Siége social : 10 Rue de la Gare Sidi Rezigue Mégrine

Matricule Fiscal : 437831/G

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 décembre 2016 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 10 avril

2019 sous numéro 19501472 quittance n° M034238 les associés ont décidé :

- La dissolution et la liquidation de la société

- La désignation de Mr Maamer Ali Propriétaire de la carte d'identité n° 05435381 délivrée à Tunis le 9 Février 2012 en tant que liquidateur.

- De designer le siége social de liquidation chez Hanen Ben Bouzid n° 28 Rue Arbi Zarrouk Mégrine.

En conséquence, cette annonce est adressée aux créanciers de la société pour qu'ils soumettent leurs justificatifs légaux au liquidateur dans les délais légaux.

2019401770SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

T.T.S FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita

Cité Jardins 1002 Tunis

MF : 00 M A 763845 G

N° d'affiliation à la CNSS : 14412479

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 12 Juin 2018 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela à Tunis en date du 29 novembre 2018 sous le n°18804666 quittance n°89242 et dont un original a été déposé au registre national des entreprises le 26 mars 2019 sous le n° 201914798, il a été décidé ce qui suit :

1- Renouvellement du Mandat de Monsieur Karim Milad en qualité de gérant de la Société T.T.S Financière pour une durée de 3 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associées appelées à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 en lui attribuant les pouvoirs les plus étendus.

2- Renouvellement du Mandat de la Société Fmbz Kpmg Tunisie en qualité de Commissaire aux comptes de la Société T.T.S Financière pour une durée de 03 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des Associées appelées à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

2019401774SRLB2

SOCIETE BEL IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 DINARS

Siège Social : Résidence «Regency», rue du lac Léman, Les berges du Lac -1053 Tunis

MF : 6152038

RC : B153531998

En vertu du PV de La Décision Collective Des Associés du 12/01/2018 enregistré le 19 Janvier 2018 sous le n°18700544 quittance n° M007509, dont deux copies ont été déposées au Greffe du TPI de Tunis le 21 Février 2018 sous le n°201810231. Il a été décidé le renouvellement des gérants Mr Mohamed Ben Mohamed BELAJOUZA et Mr Mohamed Mourad Ben Mohamed BELAJOUZA.

2019401781SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Transfert du siège social

Changement d'activité et ajout d'une deuxième activité

Sté Atlas - S.U.A.R.L

Siège social : 06 rue Amine Arrihani, El Omrane 1005 Tunis

MF : 00931817/Q/P/M/000

RC : B0343432005

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/1/2018 enregistrée à la recette des finances menzah 6, le 12/1/2018 sous le n° 18700335 quittance n°M06688.

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/1/2019 , enregistrée à la recette des finances menzah 6, le 5/2/2019 sous le n°19700683 quittance n°M014537 dont deux exemplaires de chaque procès-verbal ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Tunis le 19/3/2019 sous le n° 201913724, il a été décidé :

- Le changement de l'adresse de la société au 06 Rue Amine Arrihani, El Omrane 1005 Tunis.

- Le changement de l'activité : Traiteur.

- L'ajout d'une deuxième activité : vente des produits alimentaires.

2019T00670SRUB2

Société Lina Dattes

Wadi Zarb Cité Hasnaoui-Dagache

Capital social : 22500 dinars

M.F : 1587773F

R.C :B19214832018

Par acte sous seing privé et enregistré à la recette de finances de Tozeur le12 Avril 2019 sous le n° 19500470 quittance n° M007689 dont deux copies ont été déposées au tribunal de première instance de Tozeur le 19 Avril 2019.

Il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital de société de cinquante mille dinars à deux cent vingt cinq mille dinars.

2019100033SRUB2

AUTRES SOCIETES

«Sheraton Overseas Management Corporation»

Branche En Tunisie

Siège social : Hôtel Sheraton - Avenue de la ligue Arabe- 1080 Tunis

MF : 0919730H/A/M/000

Suivant un procès verbal du conseil d'administration en date du 6/3/2019 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés – 1er Bureau - Tunis le 1/4/2019, sous EN°19801935 QN°2509.

- La révocation de M,Jerome Goehner en tant que directeur de la Branche en Tunisie.

- La nomination de M. Christian Tomandl en qualité de directeur de la Branche en Tunisie.

Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises en date du 15/4/2019.

2019401761SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En Vertu d'un acte sous seing privé daté du 18/1/2019 enregistré à la recette des finances d'Ariana enregistrement n°M008532 quittance n°19200378 Monsieur Abd elKader Hamdoun vend et cède à M.Azmi Benabdallah la totalité du fonds de commerce qui a pour objet le commerce situé à n°15 rue Mondes France Ariane. Les oppositions devront être notifiées à Maître Gharbi Selma à son cabinet sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°13 Ariana et dans un délai de 20 jours de la publication de présent avis.

Cette vente a été publiée au journal quotidien en date du 9/3/2019.

2019T00672FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant actes S.S.P enregistrés à la recette des finances de Fahs le 12-3-2019, quittance n° M010493 Hanen El Aouini a vendu à Hamza El Aouini le fonds de commerce exploité au local sis au niveau de rue El Fahs Tunis, spécialisé en vente des produis nutritifs.

Les oppositions se font 20 jours après publication au journal officiel chez Hamza El Aouini sis à Awled Farhan El Fahs Zaghouan.

2019T00674FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant actes S.S.P enregistré à la recette des finances de Fahs le 13-3-2019, quittance n° M010909 Amira Chawali a vendu à Housin El Hami fonds de commerce exploité au local sis à Souk Eljadida n 20 El Fahs Zaghouan, spécialisé en vente de bijoux.

Les oppositions se font 20 jours après publication au journal officiel chez Housin El Hami sis à la rue Soudan El Fahs Zaghouan.

2019T00675FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation rédigé d'après le titre judiciaire par Maître Mihoubi Mabrouka et sa collègue Maître Essghir Asma en date du 13 février 2019 enregistré à la recette des finances à la cité Administrative à l'Ariana le 26/3/2019 d'après la quittance n°M040548 enregistrement n°191351, Madame Abidi Moufida fille de Ahmed, titulaire de la carte d'identité nationale n°04615513 délivrée à Tunis le 12/2/2010, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Mongi Slim Ksar - Saïd 2 le Bardo - Tunis inscrit au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n° A01123062015, établi pour y exercer l'activité relative à des restaurants spécialisés aux fast food ayant comme nom commercial « CASTELL س» avec tous ses éléments matériels et morals, à son frère Labidi Mourad fils de Ahmed, titulaire de la carte d'identité nationale n°00781766 délivrée à Tunis le 23/12/2010.

Cela étant, la présente déclaration est publiée au journal Echourouk à la date du 12 avril 2019, sachant que les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne au siège du dit fonds de commerce.

2019T00685FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 2/4/2019 sous le numero 1920092 quittance M028297 Hédia Mouelhi titulaire de la carte d'identité Nationale 00335166 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à place Halfeouine n° 27 à Mohamed Ramzi Ben Youssef titulaire de c i n 00378256.

Les oppositions doivent être adressées au bureau de Maitre Mziou Boutheina sis au n°1 rue des aghlabides le bardo 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 6/4/2019

2019T00694FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances d'hammam Lif le 18/04/2019 quittance n° M027524 enregistrement 19200742, les héritiers de Mr Taher Dabboussi représentés par Mme Hayet Dabboussi titulaire de la C.I.N n° 02588262 ont vendu la totalité du fonds de commerce en gérance libre du café de 1 ère catégorie sis au 50 Rue Habib Bougatfa Hammam Lif Ben Arous à Mr Neffati Sofiene titulaire de la C.I.N n° 05053564.

Les créanciers doivent faire oppositions au prés de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours suivants la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 23/04/2019.

2019R01152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par Maître Besma Ben Mahmoud, avocat à l'appel, et enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 19/04/2019 sous le numéro 19202861, quittance N°M055514; Madame Donia Masmoudi, CIN N°08333274 délivrée le 21/04/2018 à Tunis, habitante à la Résidence « Les Fatimides », appartement 84 Aouïna-Tunis ; cède à Monsieur Abdelhamid Mraihi, CIN N°07197807 délivrée le 23/11/2017 à Tunis, résident au Mourouj 2, rue «Fenouil» N°8 Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels ayant pour activité la vente et la réparation des lunettes médicales et solaires sis au local numéro 1 au rez-de-chaussée du Bloc 1 à la Résidence Elyes, Dar Fadhal Soukra-Ariana.

Toutes oppositions doivent être déposées au local mentionné ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk en date du 23/04/2019.

2019R01158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de livres écrits en date du 02/04/2019 et enregistrés à la recette des finances de Mégrine le 18/04/2019 reçu N° : M037039 bon d'inscription, n° 19201610 M. RAOUF BOUGHDIR titulaire de la CIN 07012625 Adresse N° 35 Rue de Sfax Mégrine a vendu à M. ADEL JABNOUNI titulaire de la CIN 05182472 Adresse n°19 Rue des Martyrs cité Chaker tout le fonds de commerce a pour usage de commerce Salon de thé situé à N°67 avenue de la république Mégrine 2033.

Les objections sont acceptées chez M. Raouf Bou GHDIR Adresse n°35 Rue de Sfax Mégrine et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 21/04/2019.

2019R01162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 15/4/2019 et enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira le 17/4/2019 sous le numéro 19200739, quittance n°M025112, Mme Aicha Bent Bouali Godouar titulaire de la cin n° 02871000 dont l'adresse 38; rue Hammadi Bejaoui Kalaa Kebira Sousse a vendu à MR Kamel Ben Bechir Ben Ayachi Said titulaire de la C.I.N n° 05572193 dont l'adresse est 8; rue Hédi Ben Hsine Kalaa Kebira Sousse tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 1er juin Kalaa Kebira Sousse exploité dans toutes les activités commerciales à l'exclusion des activités suivantes : les cafés de toutes catégories, restaurant et sandwicherie, salle des jeux, salle informatique, boulangerie, fabrication et vente pâtisserie, vente des matériaux de construction de tout genre, vente pièces de rechange automobiles et motocycles, toutes activités artisanales vente des produits alimentaires; légumes; poissons; poulets et viandes, vente des produits alcoolisés, moyennant un prix fixé à quinze mille dinars (15 mille dinars) dont dix mille dinars (10 mille dinars) pour les éléments incorporels et cinq mille dinars (5 mille dinars) pour les éléments corporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur MR Kamel Ben Bechir Ben Ayachi Said à son adresse sise à 8; rue Hédi Ben Hsine kalaa Kebira Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du mardi 23/4/2019.

2019S00564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce sous seing privé du 15/4/2019 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 16/4/2019 sous le n°19200963 quittance n° M029418 mariam Khlifa a vendu à Lilia Lahmar la totalité du fonds de commerce exploité vente en détail des vétements situé à la rue colonel Garnaoui Khezama est sousse. Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à la rue Chragui Teboulba Monastir dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 22/4/2019.

2019S00568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré le 28/3/2019 à la recette des finances Maharés Sfax sous N°19200383, Madame Mabrouka Ben Mohamed Ben Ali Belhaj Saad épouse Boukhdhir, CIN n°05299567, domiciliée à la Route l'Afrane Km 12 impasse Hédi Belhaj Sfax, a vendu à la Société «Le Paradis Rafiaa Wissem» SARL en la personne de son représentant légal Siége Social à l'Avenue Habib Bourguiba Maharés Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Maharés Sfax, destiné pour la fabrication et la Vente des Gâteaux et des articles de

pâtisserie, la dite vente concerne tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.

Les oppositions sont recevables au cabinet du Maître Bacem Ketata avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka II Bloc «C » Mezannine Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal quotidien Achourouk » en date du 06 Avril 2019.

2019X00592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré le 25/12/2018 à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax sous n° 18204736, le Sieur Mohamed Ben Mohamed ben Taib Kolsi, domicilié Avenue Bourguiba Impasse 7 Maison 21 Elain Sfax, a vendu au Sieur Melek ben Chokri ben Abdelmajid ben Ayed, domicilié à Cité Habib Cité Manzah n°57 Sfax, la totalité du fonds de commerce de vente des produits de Nettoyage sis à Cité Habib Sfax, la dite vente concerne tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.

Les oppositions sont recevables au local du fonds de commerce sus indiqué Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal quotidien «ACHOUROUK» en date du 17 Janvier 2019.

2019X00593FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 18 Mars 2019 sous le n°1920879 quittance M031026 Mr Sadek Ghamgui a vendu à Mr Faycel Ghamgui la totalité du fonds de commerce de vente et transformation des épices au local situé à la Route de Saltnia km 3.5 à Sfax avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au journal Echourouk le 18 avril 2019 et ce auprès de Mr Faycel Ghamgui Route de Saltnia km 3.5 Zanket Elloumi Sfax.

2019X00594FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte du 4/4/2019 enregistré le 17/4/2019 à la recette des finances de Sakiet Ezzit Sfax sous le n° M032102 quittance 19200728 Monsieur Abderrahmen Amri demeurant à la route de Tunis km 16, a vendu à Nejah El Maraoui Ben Zid, la totalité du fonds de commerce sis à la route de Tunis km 10.5 Sfax.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de Nejah El Maraoui Ben Zid l'aquéreur du fonds de commerce ci - dessus indiquée.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» du 20/4/2019.

2019X00595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr Allagui Lotfi demeurant rue Fadhel Ben Achour Cité Ezzouhour Kasserine titulaire de la carte d'identité numéro 09088718 a vendu à Mme Hamzaoui Alia demeurant Cité Essalem 1 Kasserine titulaire de la carte d'identité numéro 04499991, un fonds de commerce sise rue Ain Gaied Bouchededa Cité Essalam Kasserine à la date du 15 Avril 2019 à travers l'avocat Bennani Majed son bureau sise à rue Habib

Bourguiba Kasserine dont le MF 1593195/F.

2019K00050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 2/4/2019 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 11/4/2019 suivant le reçu n° M040794 M.Fidous Moktar B.Harb vendu à M.khlifi Med Fatah B. Ali la totalité du fonds de commerce à destiné à la vente avec tous les éléments corporels et incorporels sis à Habib Bourguiba Tataouine 3200 les oppositions seront acceptées et reçues aux mains Khlifi Med Fatah B.Ali rue Habib Bourguiba Tataouine à l'adresse ci indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R. T.

2019M00207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 15/4/2019 enregistré à la recette de finances de Tataouine le 16/4/2019 suivant le reçu n° M042732 M.Aydi Moncef et Hmidi Med Mouldi ont vendu à M.Koaib Hamed et Koaib Tarek la totalité du fonds de commerce destiné à la vente avec tous les éléments corporels et incorporels sis au bord de la rue nationale 119 cité Brourmet Tataouine, les oppositions seront acceptées et reçues aux mains M.Koaib Hamed et Koaib Tarek rue nationale 119 cité Brourmet Tataouine à l'adresse indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

2019M00208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 22 février 2019 et enregistré à la recette des finances Menzel Jemil le 26 février 2019 Quittance n°M008401 et Enregistrement n°19200308 Madame Imen Mrahi demeurant Bir Koursou à Menzel Jemil Bizerte a vendu à Monsieur Mehdi Ejjmaii demeurant cité les rêves à Menzel Jemil le fonds

de commerce de vente de Fast Food exploité par lui dans le local sis Avenue Bourguiba n° 131 Menzel Jemil, Bizerte avec tous ses éléments matériels et immatériels,et inscrit au registre de commerce prés de tribunal de première instance de Bizerte sous le n° A0466532013 et actuellement au registre national des entreprises / identifiant unique 136614Q.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du susdit fonds de commerce dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT étant observé que le présent· avis a été inséré sur les colonnes des journaux "Alchourouk" paru le 7 Mars 2019 page 8 et "Le Quotidien" paru le 7 Mars 2019 page 25.

2019W00159FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notariée rédigé par les deux notaires de la cour de 1ère instance de Bizerte : Maître Chbeb Sofien et Maître Dridi Mohamed en date de 8/4/2019 Par le quel Monsieur Mraidi Achref a cédé à titre de donation à sa femme : Dhaouadi Marwa Le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux "de vente des divers objets" Situe à 3, rue Chikh Idriss Bizerte n°1588656/F d'Autorisation de commerce.

Et toute opposition se fait à l'adresse de donataire.

L'annonce a été faite dans deux journaux le quotidien et Echourouk le 20/4/2019.

2019W00160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba le 15/4/2019 sous le n° 19201442, Mme Michelle Denis a cédé à M.Ahmed Rihane le fonds de commerce exploité au local sis au passage entre Rue Bizerte et rue Habib Bougatfa Houmet-Essouk Djerba, destiné pour tout type de commerce.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au JORT chez l'acheteur dans le local où le fonds est exploité.

Une copie de cette annonce a été publiée dans les deux quotidien «Echourouk du 21/4/2019.

2019401760FCCC2

Promesse de vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/3/2019 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 5/4/2019 quittance n°M048744 n°d'enregistrement 19201532, Monsieur Mohamed Amine Ben Mongi Ben Bouzid El Hosni promet de vendre à Monsieur Abderrahmen Ben Mustapha Ben Allala Assaddour et à Monsieur Salah Ben Khaled Attiber un fonds de commerce situé au 4 Rue Habib Thameur Ariana pour l'exercice de tout commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Abderrahmen Ben Mustapha Ben Allala Assaddour à son domicile sis à l'Immeuble n°8 App n°8 3éme étage Rue du Canada le Belvédère Tunis à partir de la parution du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne .

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 12/4/2019.

2019401765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, en date du 19/3/2019 et enregistré à la recette des finances Ezzouhour Tunis en date du 22/3/2019 (enregistrement n°19200366 / quittance M19640), Mr Mohammed Krimi demeurant à cité Jedid Oued Elgamh Tataouine, a vendu à Mr Abd Essamad Farjaoui, demeurant à Dachret Chebla Elmenzel Ouslateia Kairouan, tout le fonds de commerce sis au 9 rue 4130 cité Ezzouhour 3 Tunis (commerce d'alimentation générale). Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur. Cet avis a été publié au journal Alchourouk, en date du 09 avril 2019.

2019401766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait a Tunis le 10/4/2019 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 11/4/2019 (sous le numéro 19201523, selon quittance numéro M047337) ,Mr Ali Hlalli, a vendu à Mr Diaeddine Nafouti ,le fonds de commerce du local aménagé pour la vente des articles ménagers, sis au 655 rue 105 cité 2 mars Ettadahmen.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT, chez l'acheteur àl'adresse 655 rue 105 cité 2 mars Ettadahmen.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et le quotidien du 19/4/2019.

2019401767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré le 17/4/2019 à la recette des finances de Raoued sous le numéro 19201395, Monsieur Marouen Khemiri a vendu à Madame Hamida Ajangui Le fonds de commerce sis au Rez de Chaussée à Cité La Gazelle - Avenue El Mourouj - Immeuble Quali numéro 5 - Ariana

Les oppositions se font entre les mains de Maître Yassine Younsi

avocat à la cour d'appel sis au 4, Rue Malta Sghira 1001 Tunis dans le délai légal.

Cet avis a paru au journal Quotidien en date du 24/4/2019

2019401771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant actes S.S.P du 16/4/2019 enregistrés à la recette des finances de La Goulette le 17/4/2019, quittance n° M52327 enregistrement n°19202235 Msadek Bechernia sis à la demeure ci-dessus indiquée pour son compte et en sa qualité de mandataire de Zohra Mchaiekh, Lotfi Charnia, Mahbouba et Safia et Raoudha Ben Charnia, a vendu à Mohamed Rached Idir sis au 13 rue la Marsa bardo un fonds de commerce exploité cafétéria à l'angle avenue Habib Bourguiba et Rue Lagha Le Kram.

Les oppositions : 20 jours après publication au journal officiel chez Msadek Bechernia sis à la résidence ezzayatine bloc A2 au 4 éme étage app n°1 Ain Zaghouan et au n°60 rue Hssine ben Lached Sidi Daoeud la Marsa- les 2 à la fois - à concurrence de 250.000,000d; et au cabinet de Maître Mondher Ben Romdhane sis au 30 rue d'Irak 1002 Tunis à concurrence de 50.000,000 D.

Ce texte est publiée au Quotidien «Essahafa le 21-4-2019

2019401773FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte soussigné enregistré à la recette des finances AV Habib Thameur TUNIS le18/04/2019 quittance N° 136782 enregistrement sous le N°19301513, Mme SALOUA MAHDAOUI a loué à La Société «SEB COM» en la personne de son représentant légal Mr Abdelkarim Ben Bennour la totalité du fonds de commerce situé 06 Rue de Sparte 1000 TUNIS qui est exploité dans le domaine de vente pièce électronique.

Toutes oppositions doit être déposées entre les mains à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2019R01160FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/4/2019 enregistré à la recette des finances de Sousse le 15/4/2019 sous le n°19300957, quittance n° M029174, M. Abdellatif Amara, CIN n° 02850944 du 30/12/2013, a loué à Mme. Ichoucha Ben Abdelmoumen, CIN n° 02056688 du 22/9/1998 la totalité du fonds de commerce destiné à tous commerces sis à Avenue Leopold Senghor4000 Sousse pour une durée de deux années renouvelables et ce à partir du 1/4/2019. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le quotidien 4/2019.

2019A00201FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant un acte de location enregistré à la recette des finances Djerba le 04/01/2019 sous numéro d'enregistrement 19300022 quittance numéro M000805, Société commercial D'ARTISANAL, société à responsabilité limitée, registre de commerce n° B1126591997, représentée par son gérant Monsieur Ayed BEN ELHAJ YOUNES, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° 03537756 a loué à Monsieur Chihab HANINI, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° 05720846 la totalité du fonds de commerce Houmet Souk Djerba pour des activités commerciales et toutes sortes et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce loué.

2019M00210FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte S.S.p enregistré à la recette de finances Houmt Souk Djerba le 02 avril 2019 sous le N° 19301242 quittance N° M035539 Mm OLFA SAFROUI titulaire de la carte d'identité N° 07086170 et demeurant à Beni Maagl Midoun Djerba par procuration à Mr YOUSSEF BEN THAYER titulaire de la carte d'identité N° 05714675 et demeurant à Beni Maagl Midoun Djerba a loué la totalité du fonds de commerce initialement prêts à l'activité vente des Meubles et Ameublements sis Route Midoun Près de marché Houmt Souk Djerba, à Sté Djerba Meubles représentée par son Gérant Mr YOUSSEF BEN THAYER titulaire d'une carte d'identité nationale N°05714675 et résident à Beni Maagl Midoun Djerba pour une période de Deux ans à compter 01/01/2018 et fin 31/12/2019.

2019M00211FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé rédigé par Maître Moncef Abbachi Avocat à la Cour en date du 2 avril 2019 enregistré à la recette des finances Rue AL-jazira Tunis le 10/4/2019 quittance M026123 enregistrement 19300803 , Mme Zeineb Dhief titulaire de la CIN n°05458327 a loué à la société Bijouterie Khomsa SARL unipersonnelle en voie de constitution et représentée par son gérant Mr. Kais Abdelmalek titulaire de la CIN n°05167681 la totalité du fonds de commerce de vente des montres et bijoux exploité dans le local sis à la Rue La Zitouna n° 14 bis Tunis et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour la durée d'un an renouvelable.

Cet avis a été publié aux quotidiens «Essahafa» daté du 17 Avril 2019 et « la Presse» daté du 17 Avril 2019.

2019401769FCCC3

Gérance Libre

Suivant acte sous seing privé du 16/2/2019 enregistrer à la recette des finances de l'Ariana-Tunis le 4/3/2019 sous le n°d'enregistrement 19300958, quittance °M026419 Mme Leila Ben Abbes titulaire de la CIN n° 00781500 délivrée le 16/5/2005 loue la gérance libre du fonds de commerce du magasin de fruit sec et journaux sise à la rue Arriadh Ariana- Tunis à Mr. Aymen Ben Hamed titulaire de la CIN n° 08708836 délivrée le 19/3/2018.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délais de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 24 avril 2019.

2019401776FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de Syndicat de propriétaires Résidence « Jinen Ain zaghouane »

En vertu de l'assemblée générale des propriétaires de la résidence «Jinen Aïn zaghouane» tenue au siège de la résidence le 9 Décembre 2018, enregistrée à la recette des finances de la goulette en date du 26 Décembre 2018 (quittance n°M125065 enregistrement n°18707928) est constitué le Syndicat de propriétaires de la résidence « Jinen Ain Zaghouane » composé de :

Ramzi Makni : président.

Sofien Bouhala: secrétaire général et trésorier.

Hichem Mokrani : membre.

Héla Triki : membre.

2019T00673APSF1

Syndicat National des Architectes de Libre Exercice

Sur la base du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 1er février 2019, enregistré à la recette des finances de Mutuelle-ville le 19/04/2019 sous le Numéro M042008 et le communiqué déposés au gouvernorat de Tunis le 11 avril 2019, le "Syndicat National des Architectes de Libre Exercice" a été constitué par tous les architectes exerçant la profession dans le privé qui ont accepté les statuts et qui y sont membres.

Ce syndicat est régi conformément aux dispositions du code de travail, notamment les articles 242 à 257. Il est siégé au 40, rue du Docteur Burnet Mutuelle-ville, Tunis. le syndicat est dirigé par un bureau constitutif composé de :

M. Montassar Mghraoui : Président

M. Sofiane Missaoui : Vice-président

M. Amine Turki : secrétaire général

M. Fawzi Ismailia : Secrétaire général adjoint chargé de la Commande Publique

M. Nabil Amor : Secrétaire général adjoint chargé de la Commande Privé

M. Belgacem Benhamed : Secrétaire général adjoint chargé des relations avec les Ordres, les organisations et les associations

M. Ilyes Bellagha : Secrétaire général adjoint chargé des régions

M. Mohamed Sahbi Gorgi : Secrétaire général adjoint chargé des relations internationales

Mme Fatima Sindasni : Secrétaire générale adjointe chargée des affaires sociales et des assurances

M. Fathi Ben Ghorbal : Trésorier

M. Mohamed Nahdi : Trésorier adjoint

2019T00681APSF1

Constitution d'une organisation

Suivant PV enregistré à la recette des contacts légaux de Ben Arous le 28/3/2019 enregistrement n° 901 n° quittance 2714, dont 5 exemplaires de PV et statut ont été déposés au gouvernorat de Ben Arous le 19/04/2019 il est constitué une organisation civile selon l'article 242 du code de travail :

Raison sociale : Organisation tunisienne de transports et services.

Objet social : Association Syndical.

Siége social : Avenue Taeib Mhiri Mourouj 1 2074 BP 145 Ben Arous.

Président : Tawfik Labouz.

Vice Président : Ridha Sahli.

Secrétaire général : Kamel Hamami.

Trésorier : Samir Briniss.

2019R01151APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association internationale de défense des droits de l'homme et de media.

Adresse : 11 rue capital d'Algérie 1000 Tunis.

Objet : Observation et suivie de tous les dépassements de droit de l'homme et assurer la liberté du media

Membres :

Président : Ridha Kerouida.

Secrétaire général : Salem Cherif.

Trésorier : Mohamed Taoufik Ouni.

2019R01171APSF1

Constitution d'une Amicale à la commune de Matmata nouvelle

Nom de l'association : Amicale des cadres et des Agents et des Ouvriers de la Commune de Matmata Nouvelle.

Sujet :

Encadrement des préoccupations des Cadres et des Agents et des Ouvriers de la Commune de Matmata Nouvelle.

Les objectifs :

- Encadrer les ouvriers et les pousser au travail municipal.

- Honorer les Agents mis à la retraite.

- Subvention des ouvriers à l'occasion (rentrée scolaire, décès…).

Siège :

Parc municipal de la commune de Matmata Nouvelle avenue Habib Bourguiba Matmata Nouvelle 6044 Gabés.

Organe administratif :

Président de l'amicale : Hmida Bilel.

Secrétaire général : Kayel Lotfi.

Trésorier : Ayadi Walid.

2019Z00103APSF1

Constitution d'un Syndic

Selon PV de l'assemblée générale Constitutive des propriétaires de la résidence Wiem en date du 20/10/2018, au siège du syndic sis au rez-de-chaussée de la résidence Wiem Cité Erriadh Eddiss Skanes Monastir, et déposé à la municipalité de Monastir le 07/12/2018 sous le n° 9890 , enregistré à la recette des finances de Monastir S le 10/3/2016 sous le n° 18806464 Quittance n° M 072313 . Il a été décidé la nomination de :

Mr Labidi Karim : Président de syndic.

Mr Abdellatif Karim : Trésorier.

Mr Soued Fredj : Membre

Mr Rhim Hatem : Membre

Mr Touzi Soufien : Membre

2019P00225APSF1

Constitution d'un réseau d'associations

Suite au PV N°1822 rédigé le 29/3/2019 par Me Lotfi Akil et au courrier recommandé N°RR188481069 TN envoyé au secrétaire général du gouvernement s'est constitué un réseau d'associations

Nom : Réseau Initiative Tunisie

Objectifs :

- Apporter l'appui aux plateformes pour les aider à se créer, se professionnaliser, se développer, échanger entre elles;

- Construire une expression collective et de communiquer au nom du Réseau;

- Représenter et promouvoir les actions du Réseau auprés des pouvoirs publics et de tous organismes publics, privés, ONG, et de construire des partenariats techniques et/ou financiers avec eux;

- Soutenir toute Initiative et action qui contribuerait au développement de l'action du réseau, ou qui contribuerait à la promotion de l'entrepreneuriat à la dynamisation du tissu local et au soutien des promoteurs.

Siège : Rue Lac Turkana Immeuble Jasmin les berges du Lac Tunis

Membres :

Président : Samir Dinari

Vice président : Med Noureddine ksikssi

Secrétaire général : Rafik Guesmi

Trésorier : Mongi Missaoui.

2019401759APSF1

Constitution d'une Association

- Nom de l'association : INTERNATIONAL TUNISIAN NINJA ASSOCIATION

- Adresse : 13 Rue de l'Oasis, El Yassmina carthage Byrsa

- Objectifs :

Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et artistiques et les élever au plus haut niveau du sport et de l'éthique.

- Membres :

• Mouna Kalboussi : Présidente

• Hamza Soltani : Secrétaire général

• Chayma Soltani : Trésorière.

2019401768APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat du centre commercial 21 El Mourouj 1

Selon le procès-verbal du 24 mars 2019 enregistré auprès de la recette des finances d'el mourouj le 25/03/2019. reçu M028917 numéro d'enregistrement 19801216.

Décide de renouveler les membres du syndicat.

Président : Chakib Mayna Mahmoud

Trésorier : Jouini Chokri

Secrétaire général : Kmiha Imed.

2019R01161APSF2

Avis

A propos de conférence harmonique de l'union local de l'agriculture et de la pèche de mezzouna fini par le procès verbal d'audience rédigé par l'huissier notaire à la présence des syndicats du secteur signé le 16/11/2017 au local de l'union de l'agriculture Les résultats de la réunion, nous donne :

Le président : Nouri Nourddine

Assistant président : Saadouli Othmen

Trésorier : Labiadh abdesslem

Les membres : Znayna Ahmed / Dlala Hamouda / Elfahem Abdelwaheb /

Benslimen Mourad /Messadi Idriss / Taieb Jmael / Elkamel Magtouf / Messadi Bassem.

2019Y00030APSF2

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale

Elective d'un nouveau bureau du syndic du 6 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dimanche 6 janvier à 11h, les copropriétaires de la résidence les jardins, se sont réunis pour la deuxième assemblée élective sur convocation écrite faite par le bureau du syndic au bureau du syndic sis à la rue Mohammed Enneifer Ain Zaghouan-Tunis.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signé par chaque propriétaire présent ou représenté avant l'ouverture de la séance.

L'assemblée procédée à la constitution de son bureau comme suit :

- Président : M. Hatem Dagdoug, en sa qualité du président du syndic.

- Secrétaire : M. Allala Rhouma, en sa qualité de secrétaire général adjoint.

M.Ahmed Ben Ayed, en sa qualité de trésorier.

- Secrétaire : M. Walid Hadhri, en sa qualité de secrétaire général.

Le Président communique la feuille de présence aux présents et les rappelle que l'assemblée élective du 23 Décembre 2018 n'a pas été tenue et ce à défaut de quorum.

Ceux-ci après l'avoir certifiée sincère et véritable constatant quatorze des propriétaires sont présents ou représentés.

Ainsi, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et les décisions sont prises à la majorité des présents.

Le présent rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture et approbation des rapports financier et moral relatifs à la période allant 6/11/2016 au 6/1/2019

2. Election du nouveau bureau de syndic

3. Questions diverses

4. Pouvoir pour accomplissement de formalités.

Après lecture du rapport moral et financier, le président déclare la discussion ouverte. Après échanges de vues, plus personne ne demande la parole, le président de la séance met successivement en vote les résolutions suivantes.

2019401755APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Ventes aux enchères publiques

MAITRE LEILA BEN BRAHIM BESSAIES

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

59, Rue Mokhtar Attia Tunis-Tunisie

Tel : 71.335.797

I - le poursuivant :

- La Société de promotion immobilière « Dar Essaada » ayant son siège au 59, Rue Mokhtar Attia- Tunis, Immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n° B149841999, matricule fiscale n° 513353/A, représentée aux fins des présentes par son Gérant Monsieur Abderrazak Ben Mahmoud.

II - L'avocat poursuivant :

- Maître Leila Ben Brahim Bessaies avocat à la cour de cassation, ayant son cabinet au 59, Rue Mokhtar Attia Tunis, Matricule Fiscal n° 0432774T/P/000.

III - Le poursuivi :

- La Société immobilière «Essakina » ayant son siège au 2 Rue Commandant Bejaoui Avenue 20 Mars Bardo-Tunis, Immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n° B15442003

IV - Désignation de l'immeuble à vendre :

Les enchères porteront sur :

- la propriété objet du titre foncier n°176410 Tunis d'une superficie de 2762 m2 dénommé Essaada sis à El Agba à la cité Diar Ben Malimoud El Agba. La partie poursuivie en sa qualité de Société de Promotion Immobilière a édifié la Première Tranche de la Résidence Yasmine composée de deux immeubles en un seul Bloc en cours de finition et de haut standing.

- La propriété objet du titre foncier 176411 Tunis d'une superficie de 4000 m2 dénommé Hana sis a l'intérieur de la cité Diar Ben Mahmoud, El Agba il consiste en un terrain penché à l'Ouest à 15% clôturé et destiné à la construction d'habitation collective de type R+2 limitée à l'Est.

V- les inscriptions et charges grevant les titres fonciers objet de la vente immobilière :

- hypothèque de premier rang au profit de la banque de l'habitat en garantie du paiement de la somme de 1.155.615.000 sur le 176410 Tunis et 176411 Tunis

- hypothèque de premier rang au profit de la banque de l'habitat en garantie du paiement de la somme de 3.458.908.000 sur le 176410 Tunis

- Opposition conservatoire à la demande de Maitre Boutheina Mziou.

VI - la mise à prix :

- la propriété objet du titre foncier 176410 Tunis

- La mise à prix a été fixée en application de l'article 411 du C.P.C.C à la somme de 4.418.160.000 après déduction de 40%.

- la propriété objet du titre foncier 176411 Tunis

- La mise à prix a été fixée en application de l'article 411 du C.P.C.C à la somme de 1.440.000.000 après déduction de 40% et ce par l'expert Mr Saber Lassoued par ordonnance sur requête n° 26388 Rendue le 5/12/2018 par Mr le président du Tribunal de Première instance de Tunis I.

VII - Date des enchères et tribunal de saisie : Les enchères auront lieu au tribunal de Première instance de Tunis II au km 3 Route de Béja - Sidi Hssine Sijoumi - Tunis à partir de 9h du matin le Lundi 27/05/2019.

VIII - Visite de l'immeuble :

La visite des lieux est possible durant la semaine.

NB :

1) les étrangers ne peuvent participer aux enchères que s'ils sont munis d'une autorisation de Mr le gouverneur de Tunis.

2) la participation aux enchères n'est possible que par biais d'un avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3) la consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis II soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

Cette annonce a été faite suivant ordonnance sur requête du Tribunal de Première Instance de Tunis II n°23048 en date du 19/3/2019.

2019T00679VEPA1

Ventes aux enchères publiques

Etude de Maitre Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis 71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le N° B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Safouene Ben Ahmed Sghaier CIN n° 05283382 demeurant au 25 cité de la foire Kram ouest, et 21 rue 13 aout Kram ouest en sa qualité de débiteur Nadia Bent Ahmed Jebari CIN n° 05435466 demeurant à carthage Byrsa 1 rue Hammam Sousse en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S

Les parts indivises à vendre :

Les 1109.3315/ 266112 parts indivises de la totalité du titre foncier n° 29215 Ariana Dénommé Halima situé à sabkha raoued gouvernorat ariana d'une superficie totale de 95945 m2 se compose de 6 parcelles

Mise à prix : La mise à prix est de 27.733.287 dinars, outre les frais de l'adjudication

Date et lieu de l'adjudication : le Lundi 27/5/2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana, rue André Amber Ariana La visite est possible tous les jours.

2019T00691VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation 58 Rue Al Djazira Tunis 71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n° B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie: Ahlem Bent Mansour Saadaoui , CIN N° 07002664, demeurant à la cité populaire sedria 2 Rue Oubaida Ibn El Jarrah Ben Arous, en sa qualité de débiteur et hypothécaire et propriétaire de la moitié de la propriété à vendre.

Ramzi Ben Sadok Ben Abderrahmen , CI N n° 05182858, demeurant à la cité populaire sedria 2 rue Oubaida Ibn el Jarrah Ben Arous en sa qualité de propriétaire de la moitié de la propriété à vendre suivant le régime de la communauté des biens, et intervenant dans l'hypothèque

L'avocat poursuivant Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira -Tunis MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°34702 Ben Arous dénommé « Mouhamad Riadh 5 », sise sur la rue de Ali Balahouen Radés Ben Arous n°71 , il s'agit d'un terrain d'une contenance de 285 m2 sur lequel figure une villa composée, salon, chambre et dressing, et 2 chambres ,2 cuisines et 2 toilettes , superficie couverte est de 179.

Mise à prix : La mise à prix est de 296.300.000 dinars , outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le Jeudi 30/5/2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous,

La visite est possible tous les jours.

2019T00692VEPA1

Avis de vente aux enchères

D'un fonds de commerce, (pour la 2éme fois)

Etude Maître

Khemiri Hichem

Huissier de Justice

Rue Sœur Joséphine Imm. Trocadéro 5éme étage bureau n°3 Sousse

Email : mait.kh.hich.huiss@gmail.com

98.276.014-73.202.306-73.203.206

Le 6/5/20 9 à 11 h 00 au cabinet de Maître Khemiri Hichem huissier de justice, sis rue sœur Joséphine immeuble Trocadéro 5éme étage Sousse.

Il sera vendu aux enchères publiques le fonds de commerce de société de Profilage d'aluminium «SOPRAL» sis an cité industrielle Sidi Elhani Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels après avoir reporté la première vente datée le 17/4/2019.

Le fonds de commerce, est inscrit au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B2432932005.

La vente est effectuée en exécution da jugement n°26315 du 23/11/2016 rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 au profit de la « Banque ZITOUNA ».

Mise à prix : 1.119.280,000 dinars frais en sus après une baisse du dixième (10%) de la mise à prix initiale déterminée lors de la première vente au date de 17/4/2019.

Les intéressés et les créanciers peuvent consulter le cahier des charges au cabinet de l'huissier de justice.

Nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a pas avancé un montant de 119.628,000 dinars qui correspond au dixième (10%) de la mise à prix annoncée, et ce, en le payant en espèces à l'huissier de justice, ou en présentant un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, ou en établissant que le montant de l'avance a été consigné à la caisse des dépôts et des consignations.

L'acquéreur doit payer le prix avec frais comptant.

2019S00559VEPA1

Cabinet Maître Hayet Dhouib

Avocate à la cour de cassation

A la demande de : Banque Internationale Arabe de Tunisie -RC B187881996 Siège social 70/72 Av Habib Bourguiba en sa qualité de créancière.

Contre la partie : Adel Hachicha en sa qualité de failli débiteur.

A la diligence de : Maître Dhouib Hayet Avocate à la cour de cassation demeurant rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier « A » 2 'étage Sfax.

Immeuble objet de la saisie : Etage de villa sis, Route Gremda Km 4 Sfax d'une superficie de 123 m².

Mise à prix : Cent Vingt Trois mille dinars (123000.000drs)

Date et lieu de la vente : Mercredi 22/5/2019 à partir de 9h00 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax 2.

On peut visiter le local saisi tous les jours.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

L'avocat poursuivant Maître Hayet Dhouib rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2ème étage Sfax.

2019X00596VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3éme étage Sfax

- La partie poursuivante : la société financière de recouvrement des créances (SO.FIN.RE.C) SA, RC Tunis B 120262001 dont le siège social est situé à rue de l'île rhodes immeuble l'atruim bureau n°14 les jardins du lac - 1053 les berges du lac II Tunis.

- La partie saisie : Adel ben elkemel ben mhatheb ben ahmed CIN 05280937 technicien au ministère de l'agriculture sis à hamada Skhira Sfax.

- L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

- L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé "fathiya" objet du TF n° 21602 Sfax d'une contenance de 161058 m2 sis à la région de hamada délégation de Skhira gouvernorat de Sfax consistant en un terrain contenant dans une partie des oliviers de diférentes tailles et le reste un terrain nu contenant un puits délaissé, une réserve d'eau, un air contenant une réserve d'eau et une toilette ensuite une maison contenant un hall, 4 chambres, une cuisine, une toilette, et une construction contenant une véranda et une chambre. Sur le terrain existe des pistes et des poteaux portant des câbles électriques de haute tension.

Il est délimité du coté sud par une piste, d'un, coté et la parcelle n°93 d'un autre coté, du coté est, nord et ouest par une route.

- Mise à prix : (198.000.000 dt) frais en sus.

- La date et lieu de la vente : le 29/05/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2

- Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignement s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah , rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00602VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3éme étage Sfax

- La partie Poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R,C : B187 88 1996 , Sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

- La partie saisie : Ahmed ben ameur ben Mohamed Krid, gérant d'une société, CIN08408058 demeurant à 7 rue Abou elbakaa errandi Arianna,

- L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

- L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé « ibtissem » objet du TFN140616 Sfax d'une contenance de 472m2 consistant en un terrain clôturé contenant une villa sis à la route Mahdia km9 Sfax et précisément à 300 mètres de cette route dans une impasse connue par impasse njeh il contient au coté nord est un espace clôturé de 2 mètres de hauteur d'une superficie de 28 m2.

La superficie couverte de la villa est de 123 m2 contenant un hall, 2 chambres, un salon, une cuisine une salle de bain et une véranda dont le sol est en carrelage à l'exception de la salle de bain en parterre.

L'immeuble est équipé en électricité et il contient une réserve d'eau son état est normale et il manque de l'entretien.

L'immeuble est délimité du coté sud par Omar et najeh frikha, du coté nord par Nader krid et l'entrée de l'immeuble, du coté est par Nasser krid et du coté ouest par feu krid.

- Mise à prix : (120.000.000) frais en sus.

- La date et lieu de la vente : le 27/05/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

- Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah , rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le-cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00603VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société commerciale de matériaux de construction moderne « SOCOMA »inscrite au registre de commerce sous le n°B118531996, siége social rue, Mohamed Hédi Kfacha, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : Mourad Ben Arbi Dahness titulaire de la CIN n°05276004, meunuisier, sis rue Imem souhnoun n°73 ,Sakiet Eddaier en tant que caution hypothécaire de la dette de Ahmed Ben Riadh Triki Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 20/5/2019 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax à la vente d'un appartement situé à l'étage bâti sur la propriété d'autrui ,de 184m2 objet du titre foncier 65542 Sfax dénommé RABII , sis route Saltnia km8 Sfax auquel est rattaché une parcelle de terrain sur lequel est bâti un garage.

L'appartement représente la parcelle n°1 du titre foncier 65542 Sfax, il contient 3 chambres, un grand salon, une cuisine ; une salle de bain, un couloir et 2 balcons une cuisine.

La parcelle de terrain est de 163m2 sur laquelle est bâti un garage et des escaliers.

Le garage est de 24m2.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble : une hypothèque au profit de la Société commerciale de matériaux de construction moderne «SOCOMA» d'une valeur de 120.000.000 dinars garantissant la dette de Ahmed Ben Riadh Triki .

Une hypothèque au profit de la Société commerciale de matériaux de construction moderne «SOCOMA » d'une valeur de 30.000.000 dinars garantissant la dette de Chokri Ben Habib Gargouri.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi objet du titre foncier 65542 Sfax dénommé RABII est fixé à quatre vingt sept mille dinars (87.000.000D), après réduction du prix initial de 40% auquel s'ajoutent les frais qui sont fixés par le tribunal à 2169.382 DT La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax, ou se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax .

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2019X00606VEPA1

Vente Aux Enchères Publiques

Suite A Une Saisie Exécutoire Immobilière

Etude Maître Werguemmi Sonia

Avocate

13 Avenue Farhat Hached Sfax

Créancier poursuivant : Awled Ltayef Ben Mabrouk Lotfi C.I.N 08191118

domicilié au bureau de son avocate Maître Werguemmi Sonia 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi : Gharbi Ben Mahmoud Ben Taher Slim C.I.N 01344065, domicilié Boulevard Masinisa

L'avocat poursuivant : Maître Werguemmi Sonia avocat domiciliée a 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Description de l'immeuble saisi : Immeuble sise à route Gremda km 1.5 Avenue Misinisa n° 3 sfax .d'une superficie globale de 100 m2 contenant ; 2 chambres, Salon, une cuisine, et un wc , limité au nord par Boulevard Misinisa à l'ouest voisin, au sud voisin, à l'est Avenue Chakib Arselan .

Audience et tribunal de l'adjudication : L'audience aura lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instace de Sfax Lundi 20/5/2019 à partir de 9 H du matin.

Le mise a prix : Du Prix du Bâtiment soixante quinze milles dinars (75.000.000 D) plus les frais de l'adjudication.

La visite du lieu est possible tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 ou se trouve déposé le cahier des charges, au cabinet de l'avocate poursuivant Maître Werguemmi Sonia 13 avenue Farhat Hached Sfax. Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat et ce avant l'adjudication.

2019X00609VEPA1

Vente au Enchères Publiques

Etude Maître Abdennadher Jalel

Rue Abou Kassem Chebbi Immeuble Rex Palas 1er Etage

N° 107 Sfax

Il serai adjugé le Lundi 27/5/2019 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de SFAX , Rue Abou kacem Chebbi sfax, la totalité du T.F 45721 Sfax d'une superficie de 30m2 sis à immeuble Palmarium sfax.

Le créanciere saisissante : Banque de L'Habitat RC B138811996 représenté par son PDG sis à 21 A V khairidin Bacha tunis.

Le Débiteur saisi : Moez Chaker CIN 05391062 chez son Avocat Maître Hichem Ben Amira 39 AV de L'Arme Sfax.

Mise à prix : 135.000.000dt

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou kassem chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax.

Pour plus de renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier de charge, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2019X00615VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Mat. Fiscal 806112/L

Le saisissant : receveur des finances 3 septembre 1934, sise rue de 3 septembre 1934 Sousse, en tant que créancier.

Le saisi : Société Youssef Itaif d'entreprenariat, en nom de son représentant légal , société anonyme, enregistrée au registre de commerce auprès du tribunal de la première instance de Sousse sous le n° B 3871996, matricule fiscal 9245K/M, siège social rue Jezia Hlelia 4061 Sousse en tant que débitrice.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Singhor immeuble seltène azur 4ème étage n° 41 Sousse. Désignation de l'immeuble saisi : l'ensemble de l'immeuble sise à Charkia Ariana zone industrielle d'une superficie de 9059 m2, objet du titre foncier n°26742 Ariana nommé Ltayef, composé d'un terrain nu d'une superficie de 2800 m2 , au fond de ce terrain une entrée à un espace couvert sans cloisonnement d'une superficie 636 m2 et un autre de 335 m2 et une administration d'une superficie de 245 m2 et un espace dont wc de 180 m2, l'immeuble entouré du coté sud, est et ouest d'une propriété appartenant à des tiers et du coté nord une route qui amène à Ariana.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : lundi le vingt sept mai deux milles dix neuf 27/5/2019 à la salle de ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana.

Mise à prix : neuf millions deux cents soixante dix milles cinq cents vingt dinars (9.270.520.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire et concernant les étranges, l'obtention de l'autorisation permettant l'acquisition immobilière en Tunisie est nécessaire.

2019A00200VEPA1

Vente aux enchère d'un fonds de commerce

1- Créditeur saisi : Moez Ben Omar Ben Ali Elhasni , N° C.I.N 02290032 délivré le 22/3/2010. Sise au n 163 cite Eddhamen Beja nord Beja.

2- Débiteur saisi : Mr Jamel Ben Dehmeni Ben Abbes Brahmi. N° C.I.N 02234786 délivré le 17/5/1995, enregistré au registre de commerce sous le n° A05109612012. Sise au rue Aliiadhi albeji Beja nord Beja.

3- Titre executoir n'95124 du jujement civil n°293

Titre executoir n°256 du jujement d'appel civil n°361.

4- Fonds de commerce pour meuble et matériels de maisons en détail, sise à la rue Aliiadhi albeji Beja nord Beja.

5- Les élémens de fonds de commerce :

* Eléments moraux : Clientèle - Achandage - Nom commercial- droit au bail.

* Elements matériaux : tous les biens meubles : marchandises et appareils. (Voir cahier de charge).

6/ Prix d'ouverture : 22.374.000 dinars detaillé comme suit :

Eléments matériaux : 437.000 dinars

Eléments moraux : 21.937.008 dinars

L'adjudicateur doit consigner aux moins 10% du prix d'ouverture en espèce ou avec un chèque certifié chez l'huissier de justice.

NB : Toutes dépenses sont à la charge de l'acheteur et seront annoncé le jour même de la vente.

7- Date de la vente le Samedi le 11/5/2019 à 10 h au local du fonds de commerce sise à la rue Aliiadhi albeji Beja nord Beja.

8- Le cahier de charge est à la portée de toute personne intéressée au bureau d'huissier de justice chargé de vente maître Mourad Jribi rue Ali Bech Hamba place Elbradiia Béja. tel : 96644779 / 78457856.

9- Le cahier de charge se trouve au bureau de maître Mourad Jribi.

Cette annonce est affichée :

- A la municipalité de Béja - au tribunal de 1ère instance de Béja – au local du fonds de commerce - au bureau d'huissier. Publié au journal Essabeh .

2019J00053VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Le créancier poursuivant : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en personne de son représentant légal au siège de son filiale à Kairouan.

Le débiteur : société NAJD de pâtisserie, en personne de son représentant légal, société unipersonnelle à responsabilité limitée, son siège social sis 26 Rue Marrakech Immeuble D Khezama Est Sousse, Identifiant fiscal 1109100D.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi avocat à la cour de cassation- étude sise rue Abou el Kacem Chebi Kairouan- Identifiant fiscal 632223D.

Le bien immobilier objet de la saisie : L'entier du bien immobilier nommé «SAMI» objet du titre foncier (640 Kairouan) de contenance de 360 parts, composé d'un rez-de-chaussée suivi de quatre étages dans une partie et d'un seul étage dans l'autre, délimité du nord par Rachid Klai dans une partie et par Hichem Klai dans l'autre partie et par la rue Tabari dans la partie restante de l'EST par rue Imam Sahnoun, du sud par la maison de Ben Ayed , dans une partie et par Hassine Hammami dans la partie restante, de l'ouest par Hichem Klai dans une partie et le reste de la propriété du requis, Ahmed Makhlouf .dans la partie restante. Le bâtiment est devisé en deux parties, la première partie est située dans le cote sud, composée d'un rez-de-chaussée compose d'un bureau et d'un atelier suivis de quatre étages et la deuxième partie (2eme lotissement) est située dans le cote nord et composée d'un rez-de-chaussée composé de trois entrepôts et dune boutique suivi d'un premier étage. Ce bien immobilier sis rue Imam, Sahnoun kairouan.

La mise a prix : Le prix est fixe a quatre cent vingt trois mille et cent quatorze dinars (423114 dinars).

Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, (27/05/2019) à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de neuf

heures.

Visite : Le bien immobilier peut être visite tous les jours de la semaine. Pour plus

d'informations, contactez l'étude de Maitre Lotfi Meherzi- avocat à kairouan

pendent les heures de travail administratives.

2019H00094VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le lundi 20/5/2019 à 9H et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Mahdia.

Poursuivant : Manoubia Bent Ali Kilani, femme de foyer, domicile élu chez maître Romdhane Hamza , avocat à la cour de cassation, avenue 2 mars Mahdia.

Débiteur saisi : Ayed Ben Mohamed Ben Fradj Bouraoui, titulaire d'une carte d'identité nationale n° 03881493, ouvrier, domicilié à Douar Ouled Bouraoui Rouwadi Boumerdes gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Romdhane Hamza, avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue 2 mars Mahdia matricule fiscal 187603/D.

Immeuble objet de la poursuite :1) terrain agricol sis à Rouwadi Boumerdes d'une superficie de 4232 M2 comportant 15 oliviers

2) un terrain agricol sis à rouwadi boumerdes gouvernorat de Mahdia comortant 13 oliviers d'une superficie de 2341 m2.

Mise à prix : vingt-trois mille sept cent trente-neuf dinars (23739000 d) selon l'évaluation des deux experts Hamda Zouari et Mohamed Dahbi sur ordonnance sur requête n° 2352/2017 émis par le président de 1ère instance de Mahdia le 20/4/2017 avec les frais évalués par le tribunal.

Remarque : la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2019P00226VEPA1

Avis de vente immobilière

Maître NIZAR SNOUSSI

Avocat à la Cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene-Montplaisir Tunis, MF n°1148045K

Partie saisie : ETABLISSEMENTS LOUKIL & Cies, SA immatriculé au RC sous le n°B1114391966, élisant domicile au cabinet de leur avocat Maître Sami Frikha sis 11 rue Azzouz Rebaii à El Manar 3, Tunis

Descriptif de l'immeuble : le tiers de l'immeuble objet du TF 22414 Ben Arous sis angle rue Jughurta et rue Annaba à ben Arous d'une superficie globale de 12928 m2 sur lequel est édifié composé de 8 blocs et ateliers au RDC d'une superficie couvertes en charpentes de 2345 m2 avec loge gardien et loge compresseur électrique de 82 m2 en dalles L'immeuble comprend aussi :

- Un immeuble RDC de 907 m2 couvert avec 3 bureaux et 7 au 1er étage avec bloc

sanitaire de 340 m2 couvert

- Un immeuble au RDC avec à l'aile droite 3 bureaux et salle de réunion avec bloc sanitaire et couloir et 3 autres bureaux avec cuisine, ç l'aile gauche se trouve 4 bureaux salle de réunion, le RDC est d'une superficie de 594 m2 couvert.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à la somme de Un Million Quatre Cent Un Mille Sept Cent quarante Neuf Dinars et 500 millimes (1.401.749,500 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 30/5/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de première instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radès

Visite et conditions de participation :

Les visites auront lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019401777VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Sami Kotti

Avocat A La Cour De Cassation

2 Bis rue, El Khartoum la Belvédère Tunis

TEL : 71 784.579 / 800.159 / FAX 786.728

MF / 509781 N

Partie Poursuivante : Monsieur Souheil Baccar en sa qualité de séquestre sur le titre foncier n° 41349 Tunis – demeurant au 30 rue Belhassen Ben Chaabene - El Omrane Tunis - nommé en vertu de la décision rendu par monsieur le du tribunal de 1er instance 05/03/2015 et en vertu de la décision rendu le 6/12/2016 qui a pour objet de vendre le titre foncler n°41349 Tunis par adjudication - le domicile élu du séquestre le cabinet Maître Sami Kotti - avocat à la cour de cassation - sis au 2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis,

Partie Saisie :

1/ Mohamed Yahia - llquidateur du patrimoine de sleh eddine Allel ,

2/Héritiers Sleh Eddine Allel qui sont son épouse Amel Ayedi – ses enfants Yacine- Mohamed- Hajer – Khaoula et Merlame Allel demeurant au 18 rue du tribunal Tunis.

3/ Héritiers Mustapha Ben Cheikh Ahmed qui sont Fadhila - Mohamed Faouzi - Mohamed- Ghaz demeurant 44 rue Arbi Kabadi el Omrane tunis.

4/ Héritiers Fafani Ben Cheikh Ahmcd qui sont Mohamed - Khadija et Kalthoum Ferai demeurant rue Sahel - Imm. B

5/ Héritiers Neila Ferah qui sont Sonia - Zerieb – Hammouda – Esia - Ghassen - Weil- Soumaya - Mouadh et ounissa CHEBBI et sourour Mlouhia demeurant au 18 rue du tribunal Tunis.

Avocat Poursuivant :

Maître Sami Kotti - avocat à la cour de cassation - sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier n° 41319 Tunis rue turbine Tunis d'une superficie de 819 m2 – sur lequel est édifié un boutique - dépôt et une maison qui de compose d'une hall à l'entrée - deux salles et 5 chambres et 2 cuisines - jardin - l'état de l'immeuble est délabré – la shace

couverte du rez de chaussé est de 560 m2 l'étage de l'appartement de 140 m2 environ - son état est moyenne - équipé de l'électricité et du gaz et eau potable .

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à cinq cent soixante trois mille trois cent deux dinars 215 millimes (563.302.D 215).

Les Charges Grevant L'immeuble - hypothèque au profit de l'Etat 360.000 millimes incrit le 27/10/1978.

Date et Lieu de Vente :

La vente aura lieu le Mardi 14/5/2019 à 9H à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis - La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019401790VEPA1

Avis aux créanciers

La Société « Industries des Briques de Nord » "IBN"

Capital social : 4.400.000 dt

RC : B1154121997

MF : M 0340688

Siège social : rue Ibn Jazar immeuble Ibn Sinna bureau n°302-Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par MR le juge commissaire du tribunal de première instance de Sousse en date du 15 mars 2019, il a été décidé le transfert du siège social et sa domiciliation au bureau-du-commissaire à l'exécution Mr Hatem Nasri sis à la rue Ibn Jazar immeuble Ibn Sinna bureau n°302-Sousse

2019S00566VEPA2

AVIS AUX CREANCIERS

Société «HAYET ELECTRICITE ET BATIMENT» SU.A.R.L

Siège social : n°37 rue corniche 4000 Sousse

Au capital social : 6.000DT

RC : B0937522014

MF : 1335883M

En vertu de la décision judicaire pour le dossier n°207 rendu en date du 4 décembre 2018 concernant le jugement rendue par le tribunal sous le n°50548, il a été décidé ce qui suit : vue que la transformation de la forme juridique et la poursuite de l'activité n'ont pas été accomplies il a été décidé la dissolution et la liquidation de la société ainsi que la clôture des procédures de la séquestre.

2019S00567VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première instance de Monastir

Affaire de Règlement Numéro 109/13

Audience du : 26/3/2019 Procès Verbal de l'Audience

Mohamed Haddad : Président

Rafik Boukhama : Membre

Allaa Eddine Hamdi : Membre

Abdel Hakim Abidi : Procuration

Rakia Haddad : Greffière

Ici, et après négociation juridique, il est publiquement prononcé ce qui suit :

Le Tribunal juge en première instance de l'établissement de la suspension de la Société Hôtel Houda, en la personne de son représentant légal, du paiement de ses dettes et de fixation de cette suspension à partir da 20/9/2012. Comme il déclare l'existence d'une chance de redressement de l'entreprise par la poursuite de son activité suivant la deuxième proposition présentée de la part du gestionnaire judiciaire Monsieur Jamel Kamel inclut au sein de son rapport du 8/2/2019, et son adoption comme plan de redressement, avec ajustement concernant ce qui suit : Premièrement : Les dettes en cause : par une inscription provisoire, et remise de son tableau jusqu'à la stabilisation de leur valeur par un jugement final. La demanderesse du règlement doit engager les actions nécessaires à cet égard dans un délai ne dépassant pas les trois mois à partir de la date de publication du présent jugement. En cas d'inaction dans le délai mentionné,

leur valeur déterminée par le rapport du gestionnaire judiciaire du 8/2/2019 sera considérée comme étant des dettes fixes, et il sera ordonné au gestionnaire de les échelonner.

Deuxièmement : Ajustement du pourcentage de l'excédant adopté, et ce, en application du prix monétaire du marché + un seul point (P.M.M +1%). Troisièmement : Faire bénéficier la demanderesse du règlement d'un délai d'attente d'une année à partir de la date de publication du jugement de redressement relatif au paiement des primes des dettes des entreprises financières en sa partie non incluse à l'avance. Quatrièmement : Détermination de la valeur de la datte extérieure de la Banque Tunisienne en dinars tunisiens, suivant la cours du change en Euro en date du 28/3/2013. Et affectation de l'expert Monsieur Jamel Kamel pour la mission de contrôle de l'exécution de ce programme, se tenant d'émettre au Tribunal les renseignements relatifs à la progression de l'exécution du programme de redressement et des affaires relatives aux dettes en cause,

tous les six mois, et ce, sous la supervision du juge contrôleur, et ordonnance de lever l'interdiction de percevoir les loyers par le représentant légal de la société, soit demanderesse du règlement, avec ordonnance de déposer le contenu du présent au journal officiel et de l'inscrire au registre de commerce de la Société, tout en avisant la commission de Suivi des entreprises économiques à son propos.

2019S00569VEPA2

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de règlement n°51/14

Procès Verbal de l'Audience

Mohamed Haddad : Président

Rafik Boukhama : Membre

Allaa Eddine Hamdi : Membre

Abdel Hakim Abidi : Procuration

Rakia Haddad : Greffière

Après négociation juridique, il est publiquement prononcé ce qui suit :

Le Tribunal juge en première instance de l'établissement de la suspension de la Société Hôtel Houda, en la personne de son représentant légal, du paiement de ses dettes et de fixation de cette suspension à partir du 20/9/2012. Comme il déclare l'existence d'une chance de redressement de l'entreprise par la poursuite de son activité suivant la deuxième proposition présentée de la part du gestionnaire judiciaire Monsieur Jamel Kamel inclut au sein de son rapport du 8/2/2019, et son adoption comme plan de redressement, avec ajustement concernant ce qui suit : Premièrement : Les dettes en cause : par une inscription provisoire, et remise de son tableau jusqu'à la stabilisation de leur valeur par un jugement final, la demanderesse du règlement doit engager les actions nécessaires à cet égard dans un délai ne dépassant pas les trois mois à partir de la date de publication du présent jugement. En cas d'inaction dans le délai mentionné, leur valeur déterminée par le rapport du gestionnaire judiciaire du 8/2/2019 sera considérée comme étant des dettes fixes, et il sera ordonné au gestionnaire de les échelonner. Deuxièmement : Ajustement du pourcentage de l'excédant adopté, et ce, en application du prix monétaire du marché + un seul point (P.M.M +1%). Troisièmement : Faire bénéficier la demanderesse du règlement d'un délai d'attente d'une année à partir de la date de publication du jugement de redressement relatif au palement des primes des dettes des entreprises financières en sa partie non incluse à l'avance. Et affectation de l'expert Monsieur Jamel kamel pour la mission de contrôle de l'exécution de ce programme, se tenant d'émettre au Tribunal les renseignements relatifs à la progression de l'exécution du programme de redressement et des affaires relatives aux dettes en cause, tous les six mois, et ce, sous la supervision du juge contrôleur, avec ordonnance de déposer le contenu du présent au journal officiel et de l'inscrire au registre de commerce de la Société, tout en avisant la commission de suivi des entreprises économiques à son propos.

2019S00570VEPA2

Appel d'offres n°01/2019

Cession aux tiers de la Société «Pack Plus.S.A»,

sise à la Zone Industrielle Ezriba - Zaghouan dans le cadre de la loi 36-2016 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives

Madame Kaouthar Berrached Bouden

1 rue de l'Indépendance Nabeul

MF : 0998398F/A/P/000

En application du jugement n°23 rendu par le tribunal de première instance de Zaghouan le 18/10/2018 ,l'expert judicaire Kaouthar Berrached Bouden agissant en qualité de commissaire à l'excécution se propose de lancer cet appel d'offres aux fins de la cession aux tiers en un seul lot de la société «Pack Plus S.A» inscrite au registre de commerce du TPI de Zaghouan sous le n° B138242003 avec tout ce qu'elle comporte comme terrain, bâtiments, fonds de commerce, machines et outillages d'exploitation.

Les candidats désirant de soumettre leurs offres sont appelés à retirer le cahier de charges de la cession, pendant les horaires administratifs auprès de Madame Kaouthar Berrached Bouden, le commissaire à l'exécution, domiciliée au 1 Rue de l'indépendance Nabeul 8000.

Les offres de soumission doivent parvenir, sous pli fermé ne portant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Bureau de l'Expert judiciaire Kaouthar Berrached Bouden

1 rue de l'indépendance Nabeul 8000

A ne pas ouvrir offre n°1/2019 cession société « Pack Plus.S.A »

Le dernier délai de réception des offres est fixé au trentième jour à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le cachet de la poste faisant foi.

2019N00375VEPA2

Avis aux créanciers

Société Pack-Plus

S.A sise à la Zone Industrielle-Ezriba Zaghouan

RC : B138242003

MF : 760063V/A/M/000

En application du jugement n°23 rendu par le tribunal de Première Instance de Zaghouan le 18/10/2018 l'Expert judiciaire Kaouthar Berrached Bouden agissant en qualité de Commissaire à l'Excécution du jugement de Cession informe les créanciers de la société qu'ils sont tenus de présenter tous les documents justifiant leurs créances dans le délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis à l'adresse suivante :

Bureau de l'expert judiciaire Kaouthar Berrached Bouden Rue de l'Indépendance Nabeul 8000.

2019N00378VEPA2

Changement et nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision datée du 18/4/2019 émise par le vice-président du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la nomination de Mr Aîfa Badreddine en qualité de liquidateur judiciaire du feu Neyfer Zohra à titre de remplacer Mrs Neyfer Mohamed Mohsen et Neyfer Mohamed ben Mohamed sleheddine pour continuer la mission, sous la tutelle de son excellence la juge madame Aouni Wiem .

Ceci dit les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 l'immeuble luxor 2 – 3ème étage bur b3.5, Montplaisir - Tunis.

2019401758VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance du Grombalia en date du 4/2/2019 dans l'affaire n°104, il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que liquidateur de la coopérative de production agricole « Ettaawen " au lieu de Mr Bachir Essid et Mr Zouhaier Ajina pour continuer les affaires de la liquidation. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à la rue 18 janvier immeuble n° 19 Amen Centre Appartement AR2, Ariana 2080 .tel 71.709.153 fax: 71.709.863).

2019401763VEPA2

Annulation du programme de sauvetage et de faillite de la société de mise en valeur et de développement agricole « El Fejij» - SA

Siège : Hôtel Parc Plage 8050 Hammamet

Registre de commerce : B173531997

Matricule fiscal : 02041J/N/M000

Inscrite au CNSS sous num : 406-110-68

Suivant jugement n°172 du 8 avril 2019 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia, il a été décidé :

1- L'annulation du programme de sauvetage objet de décision du tribunal de la cour d'appel dans l'affaire num 11115 daté le 11/2/2019.

2- de déclarer en faillite la société de mise en valeur et de développement agricole « el Fejij» dont le siège sis à hôtel Parc Plage, El Hammamet et il a été désigné Mr Makrem Jlassi Juge commissaire et Mr Bilel Rahmouni Syndic de faillite de la société. En conséquence, et conformément aux dispositions des articles 530 et 531 nouveau du code de commerce, les créanciers de la société « El Fejij » sont invités à produire dans un délais de 15 jours leurs titres de créance certifiés sincères et véritables, au cabinet du syndic sis à l'avenue 18 janvier Immeuble n°19 appartement n°AR2 Amen centre Ariana, Tél: 71.709.153 – fax : 71.709.863 et ce à partir de la parution du présent avis au JORT et ce conformément aux dispositions de l'article 485 nouveau du code de commerce.

2019401764VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation pour l'assemblée générale Ordinaire

Monsieur les actionnaires de Tunisie Sécurité,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 13 Mai 2019 à 11h00, au siège de la société MENINX HOLDING 15 Avenue de Carthage Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des délais et modalités de la convocation,

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2017,

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2017,

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2017,

5- Approbation de conventions règlementées,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2017,

7- Quitus aux membres du conseil d'administration,

8- Désignation des membres du conseil d'administration.

9- Désignation d'un commissaire aux comptes.

2019T00695SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire du 14/05/2019

LABORATOIRES TERIAK

S.A au capital 11 800 000 dinars

Siège social : 25, rue 8603 Zone industrielle la charguia I 2035 TUNIS

MAT FISCAL : 0510687H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société laboratoires TERIAK sont convoqués par le Conseil d'administration de la société du 05 Avril 2019 en Assemblée Générale Ordinaire le 14 Mai 2019 à 11 heures au siège social de la société, au 25 rue 8603 zone industrielle charguia 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

• Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018.

• Lecture et approbation des opérations entrant dans le cadre des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

• Approbation des contrats de vente des voitures, contractés par le Directeur Général.

• Quitus aux administrateurs.

• Affectation des résultats 2018.

2019R01163SANB3

CONVOCATION à l'assemblée générale ordinaire

du 10 mai 2019

ALPHA HYUNDAI MOTOR

Société Anonyme au capital de 1.500.000 DT

Siège social : Route de Sidi Sâad Borij Ghorbel,

Autoroute Tunis - Sousse, Mornag - 2090

Identifiant Unique : 1139486 G

Suite à la décision du conseil d'administration du 22 avril 2019, Messieurs les actionnaires de la société ALPHA HYUNDAI MOTOR "AHM" sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 10 mai 2019 à 10 heures au siège social du groupe ONETECH sise à 16 rue des entrepreneurs Z.I. Charguia II- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Acceptation de la démission de l'ensemble des anciens Administrateurs.

2- Ratification de la nomination de nouveaux Administrateurs

3- Nomination de nouveaux administrateurs

4- Lecture et examen du rapport du conseil d'administration, le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'activité de la société Alpha Hyundai Motor durant l'exercice 2018.

5- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

6- approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2018

7- Affectation du Résultat de l'Exercice 2018.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Fixation du montant des jetons de présence

10- La nomination de deux commissaires aux comptes

11- Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légale.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au showroom Hyundai sise à la route de la Marsa GP9 Ain Zaghouan 2045, Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2019R01175SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

du 10 mai 2019

ALPHA HYUNDAI MOTOR

Société Anonyme au capital de 1.500.000 DT

Siège social : Route de Sidi Sâad Borj Ghorbel,

Autoroute Tunis - Sousse, Mornag - 2090

Identifiant Unique : 1139486 G

Suite à la décision du conseil d'administration du 22 avril 2019, Messieurs les actionnaires de la Société ALPHA HYUNDAI MOTOR «AHM» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le vendredi 10 Mai 2019 à 12 Heures au siège social du groupe ONETECH sise à 16 rue des entrepreneurs Z.I Charguia II - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Augmentation en numéraire du Capital Social de la Société;

2- Modification conséquente de l'article 6 des Statuts de la Société;

3- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2019R01176SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

de la Société Eden Tours

STE EDEN TOURS ,

Société anonyme au capital de 1790000 MD

12 Bis BD 4051 KHEZAMA Sousse

MF : 0411632P/A/M/000

CNSS : 166192-31

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Eden Tour nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine Assemblée

Générale Ordinaire de la société Eden Tour, qui se tiendra le Jeudi 09 Mai 2019, à 11h00 à l'Hôtel Méditerranée Thalasso Golf, à Hammamet, Il sera présenté à l'ordre du jour :

- Rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société relative à l'exercice 2018 ;

- Rapports général et spécial, du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 ;

- Approbations éventuelles des états financiers de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Jetons de présences ;

- Affectation des résultats ;

- Questions diverses.

En cas d'impossibilité de participer, il est possible d'être représenté par un autre membre (comme prévu au statut).

Nous vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs les actionnaires nos respectueuses salutations.

2019S00560SANB3

CONVOCATION A L'AGO

Société de Détergents de Tunisie "SODET"

SA, au capital de 10 000 000 Dinars

Route de Gabès km 5.5 Sfax

MF : 620741H

Messieurs les actionnaires de la Société de Détergents de Tunisie «SODET» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le lundi 03 juin 2019 à partir de 9 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Approbation des comptes de l'exercice 2018,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- Questions diverses.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2019X00599SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

BMCE Capital Securités -SA

Capital social : 1.601.500 dinars

Siège social : Immeuble Yasmine Tower -Bloc C

6ème étage - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1082 Tunis

M.F : 942657C/A/M000

CNSS : N°00252674-86

Le conseil d'administration tenu le 28/3/2019, convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le jeudi 16 mai 2019 à 9 heures, au siège social sis à l'immeuble Yasmine Tower -Bloc C- 6ème étage- Centre Urbain Nord -1082 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Examen du rapport de gestion du conseil d'administration relativement aux états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018.

2- Examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018.

3 –Examen des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018;

4 - Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

5 - Examen des conventions réglementées visées aux articles 200 et 202 du code des sociétés commerciales ;

6 - Prises d'actes de la démission d'un administrateur;

7- Nomination d'un nouvel administrateur ;

8 - Renouvellement du mandat d'un administrateur;

9-Examen du quitus de gestion du président du conseil d'administration, du directeur général et aux membres du conseil d'administration;

10- Examen de l'allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration ;

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités .

2019401762SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT

Société anonyme au capital de 4.000.000 dt

Siége social Z.I. Ariana- Tunis

MF : 014432 V/A/M/000

RC : B 134 1997

CNSS : 7897820

Messieurs les actionnaires de la société AFRICA FOR INDUSTRY AND EXPORT sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 7 juin 2019, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2019401778SANB3

Convocation à L'assemblée générale ordinaire

ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie "EBK"

S.A au capital de 900.000 dinars

Siège social : Z.I.Ariana charguia 2

MF : 17682A/A/M/000

R.C : B 1103991999

CNSS : 74229/24

Messieurs les actionnaires de l'établissement Bechir Khalfallah & Cie sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 7 juin 2019, à 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Renouvellement mandat des administrateurs.

- Questions diverses.

2019401779SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

GENERALE CONSERVES ALIMENTAIRE

«GCA »

Société anonyme au capital de 21.000.000 dt

Siége social : Z.I. Ariana -Tunis

RC : B 1118861996

MF : 000658P/A/M/000

CNSS : 51991/96

Messieurs les actionnaires de la générale conserves alimentaire "GCA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le vendredi 7 Juin 2019, à partir de à 9 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

* Assemblée générale ordinaire à 9 H

- Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

* Assemblée générale extraordinaire à l'issu de l'AGO

- Augmentation du capital social.

- Modification des statuts.

2019401780SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Société CACTUS PROD.

SARL au Capital de 1 200 000 DT

Siège social : 26 Rue de l'usine Charguia 2

Matricule fiscal : 827432Q/A/M/000

Les associés de la société CACTUS PROD. SARL sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 mai 2019 à 10 heures au 26 Rue de l'usine Charguia II Tunis et c'est à l'effet de délibérer sur la nomination d'un gérant.

2019T00693SRLB3

DIVERS

Avis au public

Faillite

Société GENERALE ENTREPRISE DE BATIMENT«.GEB » S.A.

Siège social : Z.I. Bir Kassaa 3 Route De Naassen 2013 Ben Arous

MF : 002771Y/A/M/000

R.C : B152151996

Conformément au jugement civil dans l'affaire n°32269 datant du 18 Octobre 2018 du Tribunal de 1ère instance de

Ben Arous, la société «GENERALE ENTREPRISE DE BATIMENT «GEB » S.A, est déclarée en faillite; le jugement déclaratif de faillite produit ses effets à l'égard de ses dirigeants. Le juge Madame Wafa Ben Mrad est désignée juge commissaire de la faillite, et Monsieur Mohsen Ben Jemaâ est désigné syndic de faillite, sis au Bureau Rue Ahmed Tlili n° 16 Tunis.

2019T00678DIVD2

Avis de levée de main d'un dirigeant

Hôtelière et Touristique « Douja » 3 Rue Hédi Chaker Bizerte

RC : B1138381997

MF : 0040519 A

Dans le cadre de l'affaire de redressement judiciaire n° 32 et l'affaire de mandat de justice n° 7, Monsieur le président du tribunal de première instance de Bizerte a décidé la levée de la main de l'actuel dirigeant de l'entreprise Mondher Bayrem de toute gestion de la société « Douja » et la désignation de l'Administrateur de Justice Fethi SAID de la direction totale de l'entreprise sans assistance du débiteur Mondher Bayrem

2019T00680DIVD2

Acte de donnation

Par acte S.S.P, en date du 11/4/2019, enregistré à la recette des Finances Nabeul le 19/04/2019 reçu n° M041355, Monsieur Ali B. Said Kedidi associé aux trois STE respectivement indiquées : Panorama Kedidi M.F 0434096L, Développement Agricole M.F 0893792 J et Promotion Immobiliere M.F 1199847 Vdecide la donation de toutes ses actions à sa fille mademoiselle Fatma Bent Ali Kedidi.

2019T00684DIVD2

Avis au public

Je suis Kamel Ben Bachir Ben Ahmed El Ryahi, titulaire de la carte d'identité n° 00748137 de la date 14/11/1995 je déclare avoir perdu mon titre de propriété 11319/09 ID de la propriété n° 31646 Ariana ; selon certificat de perte du centre de sécurité Manouba en date du 25/2/2019.

2019T00687DIVD2

Avis

Héritier Laila Damak annonce qu'il possède un terrain de 282.45 m2 à la route Mesrab jel km 8 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 14/9/2016 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X00597DIVD2

AVIS

Les héritiers Henteti Mounir annoncent qu'ils possèdent un terrain de surface de 1738 m2 en route Eddaier km 8 Sfax 1 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 27/12/1987 ils ont perdus le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X00598DIVD2

AVIS

Les héritiers de feu Taoufik ben Boubaker Dhouib qui sont ses enfants ; Mounir, Bahija, Basma, Mohamed Faouzi, Salma, Al Asaad, Toufik, et leur mère Zakia bent Mohamed Triki avisent qu'à leur propriété la totalité de la parcelle Sud-ouest d'une superficie de 4891 m2 sise à la route de Tunis et Eddaier km 9 Sfax.

Que leur titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date de l'apparition du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X00601DIVD2

Avis

Maître Mounir Dammak

Notaire

Route Mahdia Km 7 Sakiet Eddeir

Tél : 97.234.442

Les héritiers de Rkaia Gargouri annonce qu'elle possède un terrain de 2452 mètres carrés situé à route de mahdia et saltnia Km 14 Sfax provenant par l'acte de partage qui était fait le 24 Aout 1995 enregistré à sfax le 14 septembre 1995 n° 4572 rédigé par les deux notaires Moncef Ktata et Malek Medhyoub, ils ont perdu l'acte de pocession et ils désirent se faire délivrer une autre copie original.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir size à sakiet eddeir sfax, et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X00604DIVD2

Avis

Maitre Mounir Dammak

Notaire

Route Mahdia km 7 Sakiet Eddeir

Tél : 97.234.442

Monsieur Htem Ben Makhlouf annonce qu'il possède un appartement de 100 métres carrés avec un terrain de 170 mètres carrés

situé entre la route de tunis et mahdia Km 5.5 Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 01 Mai 1990 enregistré à Sfax le 30 Juin 1990 n° 2825 rédigé par les deux notaires Hédi Ben Makhlouf et Mohamed Bouassida, il a perdu l'acte de pocession et il désire se faire délivrer une autre copie original. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sise à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X00605DIVD2

Avis

En vertu du jugement émis par le tribunal de 1ère instance de grombalia numéro : 5631 du 26/2/2019, Mme Beya Bent Khmaies Trrabelsi est nommé Tuteur pour gérer les affaires et les biens de son frère Sassi Ben Khmaies Trrabelsi .

2019N00376DIVD2

Perte de propriété

Monsieur Abdelfateh Ben Habib Ben Ayed Hati, titilaure de la C.I.N numéro 07534133 délivrée a Tunis le 3/4/2012 et résident à la rue Hbib Bourgiba Nadhour Zaghouan. Annonce qu'il a perdu le titre de propriété numéro 1222, relative à l'immobilier numéro 1222 sous le nom "kouloud", resident à Krioua Sbika Kairouan, En vertu d'un certificat de permis perdu.

2019401753DIVD2

Perte d'un acte de propriété

M Adel Ben Ali Bauneb, titulaire de la CIN n° 00492733, déclare la perte de l'acte de propriété n° 1/20878 délivré le 2/5/2014 objet du titre foncier n° 181193 Tunis sise 8 impasse Zaidi El Halfaouine - Tunis. Une attestation de perte a été délivrée sous le n° 306 du 22/4/2019 par la garde nationale d'El Halfaouine.

2019401800DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif au JORT n°8 du 17/1/2019

Société Plein Soleil International - SARL

Au capital de 60000 DT

Siège : Imm Golden Tower B3-5 CU Nord Tunis

Mle fiscal : 000MA1584752M

Par avis au JORT du 17/1/2019 il a été annoncé que le capital de la société, initialement de 10000 dt a été augmenté de 50 000 dt par création de 500 parts sociales nouvelles de 100 dt chacune, soit un nouveau capital de 60 000 (soixante mille) dinars (et non pas de 600 000) dont rectificatif.

2019401757RECZ9

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus